

**JEAN-MARIE DE LA MENNAIS
ET LA CONGRÉGATION
DES PRÊTRES DE ST-MÉEN.
(1825-1828)**

F. Philippe FRIOT

INTRODUCTION

Si l'on veut comprendre l'origine de la congrégation des Prêtres de Saint-Méen, fondée en 1825, il faut remonter aux années antérieures de la vie de Jean-Marie de la Mennais, et sans doute aussi de celle de son frère Félicité. Car l'idée d'une société religieuse cléricale, vouée à la formation des clercs et à l'apostolat missionnaire, sans exclusion d'autres tâches apostoliques, a été exprimée par les deux frères dans plusieurs écrits de jeunesse.

On ne peut, en effet, séparer l'action des deux La Mennais en cette période de leur existence : ils partagent le même idéal, le même souci de défense de la religion et chacun est très attentif à ce que l'autre entreprend dans ce sens ; ils souhaitent même une action concertée.

Mgr Frutaz, auteur du *Summarium additionale*¹ présenté aux consultants de la Congrégation des Rites, lors du procès de béatification de Jean-Marie de la Mennais, met en parallèle l'action des deux frères, à l'époque de la fondation de la société des Prêtres de Saint-Méen :

*"Pendant qu'en 1824, Félicité de la Mennais jetait à la Chesnaie les bases de son École, le Serviteur de Dieu ruminait dans son esprit l'idée de réunir dans une famille religieuse ces jeunes gens de valeur qui voulaient mettre au service de l'Église leurs travaux intellectuels."*²

Cette double action, menée avec des moyens différents, pour répondre aux besoins qui leur paraissaient les plus urgents pour le bien de la religion, conduira les deux frères, quelques années plus tard, à la fondation en commun d'une nouvelle société : la congrégation de Saint-Pierre.

Comme l'affirme André Dargis, *"en 1825, la création de la congrégation de St-Méen constitua un premier essai de réalisation qui se transforma, trois ans plus tard, pour devenir la Congrégation de St-Pierre. Celle-ci, poursuit-il, s'inscrit en tête d'un vaste mouvement de réforme au sein de l'Église catholique en France, au XIXème siècle (.) dans le contexte du mouvement ultramontain"*.³

¹ *Summarium additionale ex officio concinnatum et novice positioni super virtutibus adnexum*, Rome, 1960.

² *Op. cit.*, ch. VI, I, p. 184. Traduit de l'italien

³ André DARGIS, *La congrégation de Saint-Pierre*, p. 5.

Chapitre 1er - LES PRÉPARATIONS

Naissance de l'idée

L'idée de fondation d'une congrégation religieuse cléricale remonte à la période où Jean-Marie vécut à Saint-Sulpice, dans les premiers mois de 1806 ; elle s'exprime en 1807 dans le *Torrent d'idées*.⁴

Il faut se reporter à l'époque de la vie de Jean-Marie de la Mennais où il cumule les fonctions de professeur de théologie, à l'école ecclésiastique de Saint-Malo et de vicaire suppléant à la paroisse, à partir de 1804. Son frère Félicité l'y rejoint et enseigne les mathématiques dans le même établissement.

La santé de Jean-Marie ne résiste pas à cet excès de travail et il est contraint de quitter Saint-Malo afin de prendre quelque repos à la Chênaie. Félicité, souffrant lui-même de fatigue et de crises nerveuses, s'y retire également. Pour l'un et l'autre, la guérison tarde à venir et, à la fin de l'année 1805, ils décident de se rendre à Paris, où Félicité doit consulter un médecin de renom, M. Pinel.

Le séjour à Paris des deux frères, Jean-Marie et Félicité, de janvier à mai 1806, a été pour eux une étape importante. L'aîné fréquentait le séminaire de Saint-Sulpice, suivant ainsi le conseil que lui avait donné autrefois son ancien évêque, Mgr de Pressigny.

Saint-Sulpice formait une communauté fervente où l'on vivait dans une grande union. L'historien Christian Maréchal, dans son ouvrage : *La Jeunesse de La Mennais*, déclare :

*"Il n'est guère douteux que Jean-Marie et Félicité de la Mennais, au cours de leur séjour de 1806 à Paris, aient subi cet ascendant tout entier*⁵.

S'y ajoutent les influences reçues au contact de jeunes gens généreux qu'ils rencontraient dans la capitale, notamment lorsqu'ils se pressaient pour entendre les conférences de l'abbé Frayssinous, qui attiraient une élite chrétienne.

L'abbé Jean a trouvé à Saint-Sulpice un complément de formation sacerdotale ; quant à Félicité, dès son retour en Bretagne, il annonce, à l'étonnement de tous, son désir de devenir prêtre.

Dix-huit mois plus tard, un soir de novembre 1807, Jean-Marie rédige, à la Chênaie, les pages bouillonnantes du *Torrent d'idées*.

Dans ce document sont exprimés au fil de la plume les idées et projets qui hantent à cette époque l'esprit des deux frères La Mennais. *"Par sa date et son contenu, remarque l'historien, que de clarté il jettera sur les événements qui vont suivre ! "*

On y trouve exprimée en particulier, une réflexion de l'abbé Jean sur les ordres religieux, qui mérite de retenir l'attention :

"11 - Avances et insinuations pour le rétablissement des Jésuites et autre Compagnie capable de poursuivre avec le temps, selon les desseins de miséricorde que peut avoir la Providence et les trésors de grâce cachés en son sein et auxquels elle attend que nous fassions correspondre nos efforts, le retour d'une unité catholique universelle".

"13 - Vues et avances pour la conservation et l'extension des ordres religieux. Aucun bien durable ne s'étend et ne peut s'entreprendre sans ces institutions - Souvenirs historiques et appréciation des biens procurés par eux".

On sait que la Compagnie de Jésus avait été dissoute en 1773, par bref de Clément XIV, et que le pape Pie VII l'avait reconnue à nouveau, en 1801, mais seulement "dans les limites de l'empire russe".⁶

⁴ Texte daté du 13 novembre 1807, publié par C. MARECHAL dans *La Jeunesse de Lamennais, en 1913. 12-4, AFIC*.

⁵ MARECHAL, *Op. Cit.*, p. 143.

⁶ La tsarine Catherine II ayant refusé de promulguer le bref papal de 1773, des Jésuites avaient pu subsister dans ce pays. Ce n'est qu'en 1814

Ces passages du *Torrent d'idées*, et d'autres encore, montrent que Jean-Marie tient en haute estime la Compagnie de Jésus. Lui-même était à cette époque disciple de Pierre de Clorivière, ancien jésuite, fondateur de la Société des Prêtres du Coeur de Jésus, et destiné à diriger, quelques années plus tard, une province française de l'Ordre, après le rétablissement de celui-ci.

Cet intérêt de l'abbé de la Mennais s'étend à d'autres congrégations, susceptibles de travailler au grand projet du "retour à l'unité", ou encore - il faut le souligner -, de donner un nouvel essor dans l'Église aux sciences ecclésiastiques ; c'est l'idée exprimée dans un autre passage :

"23 - *Vues et avances sur le rétablissement d'un corps théologique savant en France* (.)"

Dans la solitude de la Chênaie, les deux frères se plongent dans le travail et la réflexion. Leur séjour se prolonge pendant environ dix-neuf mois : ils préparent de concert la publication du livre : *Réflexions sur l'état de l'Église au XVIIIème siècle et sur sa situation actuelle*, sorti le 18 février 1808.

Toute la seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux réformes souhaitables pour restaurer l'Église de France, et parmi ces réformes, place est donnée à l'action des congrégations par les prédications et retraites ou dans l'enseignement. Laveille attribue à Jean-Marie cette partie du livre ; Maréchal pense que Félicité fut le rédacteur de tout l'ouvrage, mais il reconnaît que "*les idées maîtresses des Réflexions (...) sont pour la plupart inspirées par Jean-Marie, ou du moins communes aux deux frères*".⁷

Le livre est envoyé par Jean-Marie à M. Emery, ce qui met en évidence l'influence de Saint-Sulpice reconnue par les deux frères La Mennais.

Nous retiendrons surtout que, dans l'un et l'autre de ces écrits, est affirmée l'importance, et même la nécessité de fonder une congrégation religieuse nouvelle, pour la défense et la promotion de la religion.

Quelques années plus tard vient le moment, pour Jean-Marie de la Mennais, de passer à la réalisation de quelques-uns de ses projets : devenu en 1814, secrétaire particulier de l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Caffarelli, il est appelé, en janvier 1815, au poste de vicaire capitulaire du diocèse.

Il est donc en situation de mettre en pratique ce qu'il avait préconisé dans les *Réflexions* ; il le réalise, notamment en se faisant restaurateur de nombre de communautés anciennes qu'il rétablit dans le diocèse. Lui-même devient fondateur de congrégations, vouées à l'enseignement chrétien : à Noël 1818, un groupe de jeunes filles pieuses font à Saint-Brieuc leur consécration de novices : elles seront le noyau de l'Institut des **Filles de la Providence** ; le 6 juin 1819, l'abbé de la Mennais signe avec l'abbé Gabriel Deshayes, curé d'Auray et vicaire général de Vannes un traité d'Union qui marque le début de la congrégation des **Frères de l'Instruction Chrétienne**.

L'un des projets du *Torrent d'idées* est désormais en voie de réalisation. Mais son auteur nourrit d'autres ambitions au service de l'Église.

Affirmation de l'idée de fondation

Si le projet de fondation d'une société de prêtres date de loin, nous l'avons vu, dans la pensée de Jean-Marie de la Mennais, il se précise dans la période 1822-1824 où, vicaire général du Grand Aumônier de France, il se trouve en position de mesurer avec plus de netteté encore les besoins de l'Église et les moyens d'y faire face.

Dans une lettre adressée en 1824 à son ami de Saint-Brieuc, M. Sébert, on constate que le vicaire général de Mgr de Croÿ⁸ envisage une prompte réalisation de ce qu'il avait déjà entrevu. Il y est question de l'acquisition d'une propriété destinée à agrandir la maison des Filles de la Providence. Dans cette propriété, M. de la

que fut annulé, par Pie VII, le bref de Clément XIV

⁷ LAVEILLE, *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*, 1, p. 76 ; MARECHAL, *Op. Cit.* p. 235-236.

⁸ Gustave-Maximilien DE CROY -SOLRE, né en 1772. Evêque de Strasbourg en 1820. Grand Aumônier de France en 1821, il appelle l'abbé Jean-Marie de la Mennais au poste de vicaire général, en novembre 1822. Mgr de CROÏ devint archevêque de Rouen en 1823.

Mennais peut disposer d'un bâtiment qu'il pourrait sans doute louer, mais qu'il veut réserver pour une future réalisation :

*"Mon intention n'est pas de donner une ferme à Mme de SaintPern (.) : je perdrais la liberté de disposer de la maison. Or j'ai en tête un projet (..) qui d'ici quelques années peut se réaliser : ce serait d'établir dans cette maison des missionnaires ; on leur ferait un enclos, et le reste du terrain serait à l'usage de la Providence (.) Vous sentez combien il serait avantageux à la maison d'avoir près d'elle des prêtres zélés qui se chargeraient des retraites, des instructions etc... N'en parlez pas encore, car il n'y a rien à faire pour le moment."*⁹

Lorsqu'on rapproche ce projet de ceux qui figurent dans la seconde partie des *Réflexions*, on comprend que M. de la Mennais n'attend qu'une occasion favorable pour l'établissement d'une société de prêtres destinés aux prédications. Nous connaissons, par d'autres écrits, sa pensée sur la façon d'organiser un pareil groupement pour qu'il puisse subsister et se développer.

Il y songeait d'ailleurs depuis plus longtemps, comme il le déclarera dans un sermon prononcé en 1826, lors d'une retraite donnée à Saint-Méen :

*"J'avais toujours eu le dessein de contribuer à établir une congrégation semblable à celle-ci ; j'avais depuis plus de six ans réfléchi sur ce qu'elle doit être."*¹⁰

L'idée d'une congrégation cléricale s'est donc précisée dès 1820 pour Jean-Marie de la Mennais. Il lui fallait seulement attendre le moment opportun pour la mettre en oeuvre.

L'évolution de Félicité

Pendant toutes ces années, de 1806 à 1824, l'évolution intérieure de Félicité l'a d'abord conduit, par un long cheminement, à franchir les différentes étapes qui conduisent au sacerdoce. Il est vrai qu'il a longtemps hésité et que cette marche a connu un arrêt lorsque, après avoir reçu la tonsure à Rennes, le 19 juin 1809, des mains de Mgr Enoch, puis les ordres mineurs, le 23 décembre suivant, il décide de renoncer pour un temps à poursuivre dans cette voie.

Successivement, il a songé à devenir à la fois religieux et missionnaire, à embrasser la vie monastique, à entrer dans la Compagnie de Jésus. Il semble aussi, d'après une lettre écrite en avril 1815 à son frère Jean, qu'il ait voulu rompre avec ses projets de sacerdoce et envisager une carrière dans le commerce aux colonies.

¹¹

Les circonstances politiques l'amènent à s'exiler en Angleterre où il rencontre le bon abbé Carron, qui s'y était réfugié. Sous son influence, Félicité de la Mennais renoue avec ses projets de sacerdoce. De retour à Paris, il reçoit le sous-diaconat, en décembre 1815. En février 1816, il est ordonné diacre à Rennes ; le 9 mars 1816, Mgr de Bausset-Roquefort, évêque de Vannes, lui confère l'ordination sacerdotale dans sa cathédrale.

Ses conseillers et amis de Paris, notamment M. Teyssyre, incitent fortement Félicité de la Mennais à mettre sa plume au service de la défense de l'Église. Vers la mi-décembre 1817 paraît à Paris le premier volume de *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, ouvrage qui marque une étape décisive dans la vie de Félicité de la Mennais. Le succès fut immense, autant qu'inattendu et son influence sur l'auteur ne saurait être sous-estimée : à cet homme inquiet et sujet au doute sur lui-même, cette réussite soudaine donne confiance en son action et le sentiment d'un devoir à assumer au service de l'Église.

⁹ Lettre du 27 avril 1824, citée dans la *Semaine religieuse du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, n°26, 1895, et par LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 309

¹⁰ *Sermon 54-564*

¹¹ Lettre du 4 avril 1815 de Félicité à sa cousine Mme de Champy. LE GUILLOU, *Félicité de Lamennais, Correspondance générale*, I, p. 239

Mais la publication du second volume, en juillet 1820, provoque cette fois oppositions et controverses de la part des lecteurs, surtout dans les milieux ecclésiastiques.

La réaction de Félicité de la Mennais, telle qu'elle se manifeste dans une lettre au comte de Senfft, écrite à cette époque, mérite d'être analysée. Ces attaques ne provoquent pas chez lui une mise en cause, au contraire il parle d'"imputations hasardées" ; mais il est tenté d'abandonner une lutte dans laquelle il ne se sent pas soutenu par ceux dont il escomptait appui ou encouragement :

*"Si, dans le clergé même, on me traite publiquement comme un ennemi de la cause sainte, à laquelle j'ai sacrifié ma santé et mon repos ; si l'on détruit par ces imputations, que j'ai le droit de trouver hasardées, le peu de bien que je pourrais faire, je ne vois pas pourquoi je m'obstinerais à lutter à la fois contre les adversaires de la religion et contre ses ministres."*¹²

Cependant l'auteur controversé ne reste pas inactif : il entreprend la rédaction d'une *Défense de l'Essai* qui sera publiée en 1821 ; et surtout il s'adresse à Rome, pour demander que la doctrine exposée dans les deux volumes de *l'Essai* et dans celui qu'il vient d'écrire fasse l'objet d'un examen.¹³

Le nom de la Mennais est désormais célèbre, comme écrivain et journaliste. En 1822, il apporte sa collaboration au *Drapeau Blanc*, journal royaliste de tendance conservatrice. A la fin de l'année 1823, par l'intermédiaire de son frère Jean-Marie, alors en poste à la Grande Aumônerie, Félicité est sollicité d'apporter son aide au lancement d'une revue d'opinion, le *Mémorial Catholique* que deux jeunes ecclésiastiques pleins de talent et de zèle, les abbés de Salinis et Gerbet¹⁴, ont l'intention de lancer. Félicité donne une lettre d'encouragement ; bien plus, il prend à coeur cette oeuvre nouvelle à laquelle il va apporter sa collaboration.¹⁵

Origines de "L'École de la Chênaie"

Félicité de la Mennais a maintes fois exprimé à son frère le souhait d'un travail en commun au service de l'Église. Les circonstances en avaient décidé autrement. Mais voici qu'en mars 1824, l'abbé Jean est remplacé dans son poste de vicaire général du Grand Aumônier. Aussitôt, Félicité renouvelle ses instances.

De Genève, où il se trouve en voyage, à l'instigation de son frère, il confie à celui-ci dans une lettre : *"On voit partout ce qu'il y aurait à faire, et on voit partout que rien ne se fait. Les méchants seuls agissent et consomment leur oeuvre sans que les bons paraissent s'en apercevoir."*¹⁶

Et, quelques jours plus tard, parlant de son retour à Paris :

*"Je désire bien t'y retrouver (...) Ce sera le moment pour nous de prendre un parti selon ta position, ou bien de nous arranger à Paris, ou de nous fixer à la Chênaie."*¹⁷

Ce voyage a entraîné chez l'écrivain de profondes répercussions pour la suite : à Turin, il rencontre l'évêque, Mgr Lambruschini, futur nonce à Paris ; surtout, à Rome, il est reçu par le pape Léon XII, qui lui accorde des encouragements ; il fait aussi la connaissance du P. Gioacchino Raulica de Ventura, religieux Théatin, qui deviendra pour lui un ami précieux.

¹² Lettre au comte de Senfft, 25 août 1820, LE GUILLOU, *Op. cit.*, II, p. 113

¹³ Cf. Lettre du R Anfossi, du 1.12.1821. Cf. BLAIZE, *OEuvres inédites de E de Lamennais*, 408-412.

¹⁴ Louis Antoine DE SALINIS (1798-1861), premier aumônier au lycée Henri-IV en 1822, collabora au *Mémorial Catholique* et au *Correspondant*. Il fut l'un des acquéreurs du collège de Juilly dont il resta aumônier durant douze ans. Nommé évêque d'Amiens en 1849 puis archevêque d'Auch en 1856.

Philippe Olympe GERBET (1798-1864), aumônier en second du lycée Henri IV avec De Salinis ; l'un des piliers de l'École mennaisienne, futur évêque de Perpignan. Auteur de divers ouvrages théologiques.

¹⁵ En témoignent les lettres adressées à Jean à ce sujet, par exemple celles du 29.1.1826 (BLAIZE, *Op. cit.*, I, p. 437-9, 444-8)

¹⁶ Lettre du 16 mai 1824. LE GUILLOU, *Op. cit.*, II, p. 4

¹⁷ Lettre du 22 mai 1824, id. p. 478

Mais lorsque, en septembre 1824, Félicité rentre de Rome, la collaboration espérée avec son frère ne peut avoir lieu. Le Grand Aumônier a perdu une partie de ses prérogatives, au profit d'un nouveau ministère des Affaires ecclésiastiques ; l'abbé Jean-Marie de la Mennais, libéré de ses occupations à Paris, est rentré en Bretagne et il s'est fixé à Ploërmel, au milieu des frères de sa congrégation. Félicité reste à Paris : il y continue ses travaux d'écrivain et collabore également au *Mémorial*.

C'est à cette époque, c'est-à-dire dans les derniers mois de 1824 qu'il faut situer les conversations entre Félicité de la Mennais et les abbés de Salinis et Gerbet¹⁸, d'où naît le projet d'une société d'ecclésiastiques qui se constituerait afin de cultiver les sciences religieuses et de se mettre au service de l'Église.

Le projet commence à prendre une forme concrète lorsque Félicité décide de rentrer en Bretagne, et que l'abbé Gerbet l'y accompagne : le 4 janvier 1825, les deux prêtres s'installent à la Chênaie. C'est le début de ce qu'on appellera plus tard : l'École de la Chênaie.

Une lettre de Gerbet à de Salinis, datée du 16 janvier 1825, nous indique que la décision est prise de constituer en Bretagne une société de quelques ecclésiastiques qui se livreraient à l'étude et à la rédaction d'ouvrages "*pour la défense de la religion*". Des jeunes gens pourraient s'associer à ces ecclésiastiques et être formés dans le même but.

*"M de la Mennais, en réfléchissant sur le projet d'une société d'ecclésiastiques dont il a souvent parlé avec nous, a pensé qu'on pourrait commencer par se réunir quatre ou cinq, dans le but d'étudier et d'écrire. On trouverait en Bretagne un local favorable (...) Une fois l'établissement formé, on pourrait prendre successivement quelques jeunes gens. M de la Mennais attache la plus grande importance à ceci."*¹⁹

Il ne s'agit pas, dans la pensée de l'écrivain, de constituer une communauté religieuse. Il se préoccupe cependant de trouver un local approprié et des fonds, ce que révèle sa correspondance.

Ainsi les deux frères La Mennais nourrissent-ils des projets différents, nés de leur engagement au service de l'Église. Pour l'abbé Jean, des circonstances favorables se présentent dans les premiers mois de l'année 1825. En réalité, elles sont liées à une double série d'événements antérieurs : l'établissement, à Rennes, d'une société de missionnaires ; le projet formé par un groupe de prêtres, à Saint-Méen, de constituer une association religieuse.

A. - Une société des Missionnaires, à Rennes

Nominé au siège de Rennes en 1821, Mgr Charles Mannay²⁰, avait formé le projet de fonder en cette ville une Société de prêtres destinés à donner dans tout le diocèse retraites et missions. Il l'annonce en ces termes à Mgr de Quélen, archÉvêque de Paris :

*"Bien convaincu que c'est par les missions que la France doit sortir de sa mortelle indifférence et revenir à la religion, je désire avoir une maison de missionnaires dans mon diocèse. J'ai recours à la charité des fidèles pour me procurer les fonds nécessaires (...) Il me semble que le projet prend assez bien, et si le bon Dieu daigne bénir mes faibles efforts, j'espère qu'il réussira."*²¹

¹⁸ Dans sa biographie de Mgr Gerbet, M. DE LADOUE reproduit "l'esprit, sinon les termes" de ces conversations (p.63-64). D'autres auteurs, comme A. RICARD (*L'École Menaisienne. Lamennais*, p.172-176) ou LAVEILLE (*Op. cit.*, I, p.423-424), ont repris ce récit en l'amplifiant et même en le datant : "*un soir de décembre 1824*". Il convient de s'en tenir à ce que rapporte le premier auteur cité.

¹⁹ Mgr LADOUE, *Mgr Gerbet, sa vie, ses oeuvres et l'école menaisienne*, I, p. 66-67

²⁰ Charles MANNAY (1745-1824) Entre au service de l'archevêque de Reims, le Cardinal de Talleyrand-Périgord, comme Vicaire Général du diocèse. Après un exil en Grande-Bretagne, il rentre en France. Nommé évêque de Trèves, il se retire en 1814. Il occupe le siège de Rennes de 1821 à 1824

²¹ Lettre du 6 janvier 1822, Arch. dép. de Rennes, 1 V 18.

Le 29 août 1822, Mgr Mannay pouvait bénir dans sa cathédrale les trois premiers missionnaires en présence du chapitre, du clergé de la ville et d'un grand nombre de fidèles. C'étaient le chanoine Hoguet, ancien professeur de théologie au Grand Séminaire, qui fut nommé supérieur, l'abbé Corvaisier, curé de Tinténiac, l'abbé Coëdro, curé de Montauban.²² Ces deux derniers conservaient leur charge de curé, ainsi que la propriété de leurs biens.²³

Le 1er avril 1823, M. Gouyon, ordonné le 15 mars précédent, se réunit aux missionnaires. S'y adjoignent successivement : le 19 juillet 1824, M. Pierre Ruault, vicaire de Combourg ; le 12 janvier 1825, M. Hérisson, curé à Saint-Hilaire. M. Beaulieu, curé de St-Sulpice de Fougères, a fait également partie du groupe pendant quelque temps.

Les missionnaires logent d'abord au Pont-Saint-Martin chez l'abbé Blanchard²⁴ ; puis à la Retraite, rue St-Héliér.

Mais Mgr Mannay avait le souci de leur procurer une résidence. Une ordonnance du 22 janvier 1823, autorisa l'évêque de Rennes à acquérir au nom de son diocèse l'ancienne maison des Carmes déchaux et toutes ses dépendances.

Le 10 février, le ministre de l'Intérieur en informe le préfet de Rennes. L'évêque reçoit copie de l'acte, le 18 février 1823.²⁵ Enfin, le 17 octobre 1823, arrive l'autorisation gouvernementale concernant *"une partie de la maison et la chapelle des Carmes déchaux, rue de Fougères à Rennes."*

D'après le P. Cartier²⁶ *"pour couvrir la dépense de cette acquisition et de cette fondation, Mgr Mannay avait fait appel au clergé et aux fidèles de son diocèse. La souscription produisit plus de 80.000- f. Monseigneur avait souscrit pour 15.000 f".*

Dans sa notice, Persehaïs signale que nombre de prêtres *"avaient souscrit pour la somme de cent francs payables dans cinq ans par cinquième"*²⁷.

Le 17 octobre 1823, Mgr Mannay installa solennellement les missionnaires dans l'ancienne maison des Carmes Déchaux et bénit leur chapelle.

Mais le chanoine Hoguet, nommé supérieur le 29 août 1823, alléguait ses infirmités pour donner sa démission de supérieur. L'abbé Coëdro fut-il élu pour le remplacer, à l'unanimité des voix de tous les missionnaires, comme il est consigné dans un des registres²⁸ ? Ou fut-il nommé par l'évêque, qui s'était d'abord adressé à M. Corvaisier, doyen d'âge²⁹ ? Cette deuxième formule semble plausible, pour une équipe missionnaire peu nombreuse et entièrement dépendante de Mgr Mannay.

Cependant le groupe ressentait fortement sa précarité : la société *"ne pouvait acquérir le développement et la stabilité désirables que par l'effet d'un lien religieux qui fixerait ses membres et les plus sages d'entre eux l'avaient bien senti. Déjà leur corporation naissante avait chancelé sur sa base incertaine et avait perdu de ses membres les plus marquants. L'abbé Blanchard avait essayé, mais en vain, de les rattacher à ses projets,*

²² AFIC, Registre 513

²³ Cf. PERSEHAÏS, *Essai d'histoire de la Congrégation de Saint-Méen*, AFIC 558

²⁴ Pierre Charles Toussaint BLANCHARD (1755-1830), ancien Eudiste, ouvre à Rennes une école ecclésiastique aux Cordeliers puis fonde l'institution du Pont-Saint-Martin. Nommé proviseur du Collège Royal en 1815 puis recteur de l'Académie en 1822. Il reconstitue en 1826 la congrégation des Eudistes dont il est élu supérieur général.

²⁵ Arch. dép. de Rennes, 1 V 1467

²⁶ R.P. CARTIER, *Notes historiques*, AFIC 530.1 Le P. Cartier a été supérieur général de la Congrégation des Pères de l'Immaculée de Saint-Méen de 1868 à 1900. L'acquisition se fit au prix de 36.000 francs. Après le paiement des réparations, le reliquat en rentes sur l'Etat, assura un revenu annuel d'environ deux mille francs

²⁷ PERSEHAÏS, *Op. Cit.*, p. 3. AFIC 528 Al.

²⁸ AFIC, Registre 513, p. 3

²⁹ C'est ce qu'affirme F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *A travers la correspondance de l'abbé .J.-M. de la Mennais*, II, p. 1

et le moindre incident semblait pouvoir dissoudre cette société que rien ne cimentait."³⁰

De fait, l'abbé Pierre Ruault s'en sépara bientôt ³¹. L'abbé Alexandre Fidèle Nogues, desservant de la paroisse du Rheu, accompagnait dans leurs prédications les missionnaires, sans être membre de leur association.

Il fallait à la société un solide appui dans le diocèse.

"L'établissement des missionnaires fut généralement applaudi par tout le clergé, note Persehaïs, qui relève toutefois certaines réticences : quelques ecclésiastiques, d'ailleurs très respectables par leur mérite et leurs vertus, n'approuvèrent pas cette bonne oeuvre par cela seul (...) qu'elle était nouvelle".

D'autres pensaient que *"les missions pourraient nuire aux prédications du pasteur"*.³²

Le nouveau supérieur, M. Coëdro, frappé du caractère d'instabilité de l'oeuvre des missionnaires songeait à la transformer en société religieuse : avec M. Corvaisier, il présenta une demande en ce sens à Mgr Mannay ; mais celui-ci *"ne jugea pas le projet opportun."*³³

Cependant il n'abandonnait pas son idée : à un de ses amis il écrit :

*"Nous sommes des matériaux que la Providence divine rassemble pour en former une congrégation religieuse. C'est à ce point de vue que vous devez étudier votre vocation."*³⁴

B. - Les prêtres du Petit Séminaire de Saint-Méen

Dans le diocèse de Rennes, une école ecclésiastique, ouverte en 1801 par les soins de l'abbé Pierre Blanchard et installée successivement à la Hautière, à l'hôtel de Brignac et enfin dans l'ancien couvent des Cordeliers, avait été fermée en 1812 par décret impérial.

Cette même année, l'évêque, Mgr Enoch³⁵, établit son petit séminaire dans les locaux des Cordeliers, mis à la disposition du diocèse par l'abbé Blanchard et nommé supérieur l'abbé Desrieux. En 1820, le petit séminaire est transféré dans l'ancien monastère de la Trinité, rue de la Monnaie, propriété du diocèse.

Cependant, dès décembre 1812, M. Blanchard avait entrepris de fonder une nouvelle institution d'enseignement secondaire, dans sa propriété du Pont-Saint-Martin, avec le souci de favoriser les vocations sacerdotales. Nommé en 1815, proviseur du Collège Royal de Rennes, il garda la responsabilité du Pont-Saint-Martin, et en confia la direction à M. Louis de la Morinière puis à M. Riche, les élèves étant admis à suivre les cours du Collège Royal.

Tel était l'état de l'enseignement ecclésiastique dans le diocèse de Rennes, quand fut faite à Mgr Mannay l'offre d'établir un petit séminaire à St-Méen, à la place du collège royal de cette ville.

Celui-ci était installé dans les locaux de l'ancien séminaire du diocèse de Saint-Malo, spolié à la révolution,

³⁰ FEILDEL, *Annales du petit séminaire de Saint-Méen*, p. 5.

³¹ PERSEHAÏS, *Op. cit.*, p. 3

³² *Op. cit.*, p. 2.

³³ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *Op. cit.*, p. 2.

³⁴ Lettre de 1824, citée par Lemarié et aussi par Feildel.

³⁵ Célestin ENOCH, ancien Oratorien, intronisé évêque de Rennes en 1806. Devenu presque aveugle, il démissionne en 1819.

et converti en caserne. En 1807, par décret impérial, la propriété de l'ancienne Abbaye avait été attribuée à la commune de Saint-Méen avec la charge d'y établir un collège secondaire, qui fut confié à M. Julien Grardel, ancien supérieur du séminaire, assisté à partir de 1810 de M. Bedel. En 1811, M. Grardel s'étant retiré pour raison de santé, M. Bedel resta seul chargé du collège universitaire de Saint-Méen qu'il dirigea jusqu'en 1816. A cette date, pour éviter la dispersion des élèves, M. Grardel, malgré ses infirmités, accepta d'en reprendre la direction, avec un effectif réduit à une soixantaine de jeunes gens.

La commune envisageait dès lors de donner en location les bâtiments à l'évêque de Rennes, pour y établir une école ecclésiastique. En effet, le maire de Saint-Méen écrivait à Mgr Mannay, le 24 août 1820 :

*"Nous sommes assurés que s'il s'y trouvait une école ecclésiastique, des élèves nombreux s'y rendraient."*³⁶

L'évêque y était favorable ; mais le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique proposa d'abord d'établir dans la ville un collège mixte, c'est-à-dire regroupant à la fois aspirants à l'état ecclésiastique et élèves ordinaires, et contrôlé par l'Université, formule que l'évêque ne pouvait accepter :

*"Ce n'est pas d'aujourd'hui que la demande d'un second petit séminaire est faite. (...) L'évêque de Rennes croit devoir insister et il ne cessera pas d'insister pour l'obtenir."*³⁷

Enfin, l'année suivante, Mgr Mannay reçut une offre formelle de la municipalité de St-Méen pour que les locaux du collège communal soient convertis en école ecclésiastique. Une ordonnance royale autorisait ce transfert. L'acceptation de Mgr Mannay est datée du 23 avril 1823³⁸ :

"Vu l'ordonnance du Roi du 12 février dernier qui autorise, art. 1er, le maire de la commune de St-Méen à concéder à l'évêque de Rennes les bâtiments de l'ancien collège communal pour l'établissement d'une école ecclésiastique, (...) sous la condition qu'en cas de dissolution ou de suppression de l'école ecclésiastique, la commune rentre de droit dans la propriété et jouissance du bâtiment concédé, (...)

Nous avons accepté et acceptons par ces présentes, dans l'état où ils se trouvent (...) les bâtiments et dépendances de l'Ancien Grand Séminaire de St-Malo, à l'effet d'y établir une école ecclésiastique...

Charles, Ev. de Rennes"

Une clause sauvegardait le droit du diocèse, en cas de transfert du petit séminaire, à être indemnisé des améliorations apportées aux bâtiments ainsi concédés.

Le 6 juin 1823, l'évêque de Rennes ratifia cette clause.³⁹ S'adressant au maire de Saint-Méen, Mgr Mannay ajoutait :

*"Dans le cas d'ailleurs nullement probable, de la dissolution ou suppression de ce petit séminaire, si la commune se trouvait gênée de tenir compte de ces constructions et améliorations, elle pourrait ne pas user de son droit, l'évêque de Rennes ne demanderait pas mieux que d'y faire un autre établissement utile pour son diocèse et dont profiterait la commune."*⁴⁰

L'abbé Tanguy Dubreil⁴¹, principal du collège de Fougères, fut nommé par l'évêque supérieur du petit séminaire de St-Méen, qui ouvrit ses portes aux élèves le 23 octobre 1823. On en compta bientôt 250 dont la moitié étaient pensionnaires. Il fut aidé dans sa tâche par les abbés Fourmond, jeune prêtre, Gendron, Enoch, Bouteloup, Nogues, auxquels furent adjoints quelques élèves du Grand Séminaire de Rennes.

L'abbé Bouteloup, témoin de ces premières années, nous apprend comment naquit, parmi quelques professeurs de l'école ecclésiastique, l'idée d'un engagement religieux :

³⁶ Arch. dioc. de Rennes, 1 D 124.38.

³⁷ Lettre du 20 novembre 1822 au ministre de l'Intérieur. Arch. dioc. de Rennes, 1 D 124.38

³⁸ Original, signé de l'évêque, AFIC, 551-D-1.

³⁹ Arch. dép. de Rennes, 1 V 24

⁴⁰ Délibération du Conseil municipal de St-Méen, 6 mai 1823. Copie AFIC.

⁴¹ Tanguy Joseph Jean DUBREIL, né en 1787 à Cancale, ordonné prêtre en 1814 ou 1815

"Tous étaient payés, nourris, blanchis, éclairés ; le prix des pensions était loin de suffire à tant de dépenses. Convaincu que l'établissement ne pourrait pas prospérer, s'il demeurait sous le poids de charges si lourdes, je demandai au supérieur qu'il cherchât des hommes dévoués qui consentissent à renoncer aux honoraires attribués à leurs fonctions ; je me proposai dès lors. Nos conversations, à ce sujet, furent fréquentes pendant les premiers mois de 1825."⁴²

Peu après, MM. Enoch et Nogues donnent leur accord au supérieur. Leurs réflexions les portaient vers l'organisation d'une petite société religieuse : les circonstances allaient bientôt leur en fournir l'occasion.

Le 5 décembre 1824, Mgr Mannay s'était éteint, dans sa ville épiscopale. M. Feildel, chapelain, assista à la mort de l'évêque, ainsi que M. Garnier, vicaire général, et plusieurs des missionnaires, parmi lesquels MM. Hoguet, Coëdro, Ruault et Gouyon. Le chapitre de l'église cathédrale de Rennes, répondant au vœu des missionnaires, accorda, par arrêté du 7 décembre 1824, que le cœur de l'évêque serait conservé dans leur chapelle de la rue de Fougères.

Le 17 septembre 1824 eut lieu la translation de cette relique : déposée dans une urne de plomb, elle fut placée dans le mur de l'édifice, près du grand autel, du côté de l'évangile. Les missionnaires de Rennes voulaient ainsi rendre hommage à leur Père et fondateur.

En janvier 1825, un successeur fut donné à l'évêque défunt en la personne de Mgr Claude Louis de Lesquen⁴³, précédemment titulaire du siège de Beauvais ; institué en mai, il ne prit possession qu'à la fin du mois de juin 1825.

Le nouvel évêque, ancien chanoine du diocèse de Saint-Brieuc, était bien connu de Jean-Marie de la Mennais, qui l'avait lui-même proposé au Grand Aumônier, en vue de sa nomination au siège de Beauvais⁴⁴.

Cette conjonction d'événements allait être décisive pour la formation, dans le diocèse de Rennes, d'une nouvelle congrégation religieuse.

⁴² Lettre à l'abbé Houet, 27 octobre 1855, citée par ROUSSEL, *Op. cit.*, I, p. 253-254

⁴³ Claude Louis DE LESQUEN (1770-1850), ancien émigré et membre de l'armée de Condé, rentré en France après la Révolution. Prêtre du diocèse de Saint-Brieuc. Nommé évêque de Beauvais en 1823.

⁴⁴ L'abbé de la Mennais signe comme second témoin le "processus" établi à la nonciature de Paris. Cf. *Etudes Mennaisiennes*, n°10, p.51

Chapitre 2 - FONDATION DE LA CONGREGATION DES PRÊTRES DE SAINT-MÉEN

En 1825, deux groupes de prêtres mûrissaient donc le projet, indépendamment l'un de l'autre, de former un jour une association religieuse et se trouvaient dans l'attente d'un moment favorable pour réaliser leur souhait. L'initiative allait venir du supérieur du petit séminaire de Saint-Méen.

Circonstances de la fondation

On est en présence, sur ce point, de sources divergentes : Persehai écrit :

"M. Dubreil méditait depuis quelque temps la pensée de former une congrégation d'ecclésiastiques unis et liés par des vœux pour bien diriger la maison dont il était supérieur (...) Il communiqua son projet à M de la Mennais qui entra dans ses vues d'autant plus facilement qu'il désirait depuis longtemps faire partie d'une congrégation de prêtres spécialement chargée de l'éducation de la jeunesse dans les petits séminaires".⁴⁵

Cette dernière affirmation est contredite par M. de la Mennais lui-même dans un sermon donné plus tard à ses confrères de Saint-Méen :

"J'avais toujours eu le dessein de contribuer à établir une congrégation semblable à celle-ci (...) ; mais je ne songeais pas à en faire partie."⁴⁶

Persehai, dans son texte, raconte que M. Dubreil profita d'un passage de l'abbé de la Mennais à Saint-Méen. Mais il existe une autre version des faits⁴⁷. Elle s'appuie sur les renseignements fournis par M. Bouteloup à M. Mathurin Houet dans la lettre déjà citée. Or M. Bouteloup était professeur au petit séminaire de Saint-Méen dès l'origine.

"Pendant les vacances de Pâques (1825), Monsieur Dubreil voulut revoir son pays de Cancale, et soit en s'y rendant, soit en revenant à St-Méen, il passa à la Chesnaie, fit part de nos entretiens à l'abbé Jean qui prit la balle au bond et compta aussitôt au nombre de ses futurs congréganistes les sieurs Dubreil, Nogues, Enoch et Bouteloup."

Pourquoi cette visite et cet appel ? M. Dubreil connaissait la réputation de l'abbé de la Mennais, ses travaux, son zèle apostolique, son sens de la vie religieuse et son expérience de fondateur. De son côté, nous le savons par un de ses sermons⁴⁸, Jean-Marie de la Mennais était intérieurement disposé à recevoir comme venant de Dieu cette demande qui lui est présentée.

⁴⁵ *Op. cit.*, p. 8.

⁴⁶ Sermon de 1826, cité par F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC II*, p5

⁴⁷ Version reprise par Laveille et corroborée par un manuscrit conservé aux Archives des Frères : "Jean-Marie de la Mennais était pour le moment à sa terre de la Chesnaie (...) Il avait eu quelques confidences des désirs formés par les prêtres de StMéen qui l'avaient consulté sur les moyens d'exécution;" AFIC, 529

⁴⁸ *Sermons*, VIII, p. 2433, AFIC. Voir ci-dessous.

Il en écrit aussitôt à Mgr de Lesquen, affirme Laveille.⁴⁹ Déjà l'abbé de la Mennais avait eu l'occasion de rencontrer l'évêque de Beauvais, comme l'indique cette lettre du 12 mars 1825 de l'abbé Le Breton, curé de St-Malo, à M. Garnier, vicaire capitulaire de Rennes :

*"J'ai vu cette semaine Mr de la Mennais l'aîné. Il arrivait de Paris et même de Beauvais. Il m'a dit que Mgr de Lesquen n'était point encore décidé à venir à Rennes, qu'il voulait encore au moins huit jours pour y réfléchir ; et qu'alors il ferait connaître sa détermination".*⁵⁰

D'après Laveille, le nouvel évêque de Rennes donna son accord au projet d'association religieuse présenté par l'abbé de la Mennais : il lui en confia même la direction, et la tâche de rédiger des statuts.

C'est également ce qui ressort d'un sermon prononcé par l'abbé Jean, en 1826, devant les membres de la congrégation de Saint-Méen :

*"J'aurais voulu me borner aux soins des établissements que j'avais déjà fondés, sans en entreprendre d'une autre espèce : je croyais en avoir assez. Si donc (je vous le déclare) je me dévoue à cette oeuvre, c'est uniquement parce que j'ai cru reconnaître dans la voix de mon saint ami, de notre digne évêque, la voix de Dieu."*⁵¹

Vers la fin du mois de juin, Mgr de Lesquen prit possession du siège de Rennes. L'une de ses premières décisions, fut de choisir l'abbé Jean-Marie de la Mennais comme vicaire général, avec des pouvoirs étendus. La question du séminaire de Saint-Méen fut certainement l'une de ses premières préoccupations, ce que souligne Feildel, parlant de la visite faite à Saint-Méen, le 8 juillet 1825 :

"Mgr de Lesquen (...) aussitôt son arrivée, visita le séminaire de St-Méen et s'assura du bien qui pouvait résulter (...) pour cette maison (...) de la congrégation sur le plan proposé."

L'abbé de la Mennais avait donc, à cette date, rédigé des statuts, que l'évêque approuva, comme l'indique l'acte de fondation :

"Nous, Claude Louis de Lesquen par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint Siège apostolique, Évêque de Rennes ; après avoir lu et examiné les statuts et règles de la congrégation des prêtres de Saint-Méen les avons approuvés et approuvons, voulant qu'ils soient gardés et exécutés suivant leur forme et teneur ; mais, comme la congrégation n'est pas encore régulièrement formée, et qu'elle ne peut, par conséquent, faire elle-même, pour cette première fois, les élections énoncées dans les articles 4 et 5 desdits statuts, nous avons nommé Supérieur Général de ladite Congrégation, Mr l'abbé Jean-Marie Robert de la Mennais, notre vicaire général, lui donnant pouvoir de l'établir dans notre Diocèse, de choisir ses assistants et de se joindre MM Joseph Tangui Debreuil⁵², JeanBte Bouteloup, Alexandre-Victoire-Fidèle Nogues.

Donné à St-Méen, en notre petit séminaire, le huit du mois de juillet, l'an de Notre Seigneur mil huit cent vingt cinq.

*Cl. L. de Lesquen, Ev. de Rennes".*⁵³

Union avec les missionnaires

On ne peut établir avec certitude à quel moment les missionnaires de Rennes, et d'abord leur supérieur, M.

⁴⁹ Ecrire au prélat (...) fut la première pensée de l'abbé Jean". LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 425

⁵⁰ Arch. dioc. de Rennes. Corn de M. Garnier

⁵¹ Cité par E SYMPHORIEN-AUGUSTE, *Op. cit.* II, p. 5.

⁵² Pour Tanguy Dubreil

⁵³ Registre 520, f. 14a, AFIC. Cité par F; SYMPHORIEN-AUGUSTE, *Op. cit.* II, p. 4, avec quelques variantes.

Coëdro, songèrent à s'associer en une même congrégation avec les prêtres du séminaire de Saint-Méen.

Les auteurs de mémoires sur l'histoire de la congrégation en font remonter le projet aux premiers contacts avec Mgr de Lesquen, vers mars 1825.

Lemarié écrit : "*En février 1825, M de la Mennais passe à St-Méen - Entretien avec M. Dubreil sur leurs projets communs. Résolutions arrêtées : relations établies avec M Coëdro et la mission de Rennes, premières bases d'une constitution.*"⁵⁴

Pour sa part, Feildel note dans ses *Annales*⁵⁵ :

M. de la Mennais "*méditait aux moyens de consolider et perfectionner cette oeuvre (la Société des Frères, moyens dont le principal était de l'accoler à une Société de prêtres qui en eût la direction*".

"*Déjà M Coëdro, dans les relations qu'il avoit eues avec le même pour la fondation d'une école à sa paroisse de Montauban, lui avoit fait quelque confiance de ce genre. L'abbé de la Mennais entrevit dès lors le moyen d'exécuter ce qu'il avoit conçu. Des communications (.) s'établirent entre la mission et le séminaire par son entremise ; et il eut commission d'en faire part à l'évêque nommé*"⁵⁶

M. de la Mennais, écrit Persehais, sur le conseil qui lui fut donné de s'attacher M. Coëdro, supérieur des missionnaires, qui avait beaucoup d'influence et de crédit dans le diocèse de Rennes, parla à M. Coëdro de l'avantage d'être lié par voeux religieux pour donner stabilité à leur société.⁵⁷

On peut penser plutôt que l'abbé Coëdro fut lui-même demandeur en cette occasion. C'est la position de Mgr Frutaz, qui écrit, dans le *Summarium* :

"*Le prêtre Coëdro supérieur des Missionnaires diocésains de Rennes (..) ayant eu connaissance de la récente organisation créée entre les professeurs du petit séminaire de Saint-Méen, demanda à en faire partie*".⁵⁸

Effectivement, M. Coëdro participa seul à la retraite qui se tint le 8 septembre 1825 pour le groupe de M. Dubreil.

On sait par ailleurs que MM. Dubreil et Bouteloup ne voyaient pas d'un bon oeil cette entrée de M. Coëdro dans le petit groupe récemment constitué.⁵⁹ Leurs motifs ne sont pas d'ordre personnel ; il pressentent que l'arrivée de M. Coëdro sera suivie d'un certain nombre d'autres missionnaires et que la juxtaposition de deux groupes dissemblables dans la nouvelle société apportera des risques de division non négligeables.

Mais ils s'inclinent devant l'accord de M. de la Mennais et surtout la volonté de l'évêque.

⁵⁴ LEMARIE, *Histoire de la Congrégation des Prêtres de Saint-Méen*, AFIC, 558-

⁵⁵ E. FEILDEL, *Op. cit.*, *Les Annales* commencent au 12 février 1823. AFIC 528.

⁵⁶ *Op. cit.* p. 20-21

⁵⁷ *Op. cit.* p. 9

⁵⁸ *Op. Cit.*, p. 184.

⁵⁹ M. Bouteloup écrit, dans une lettre du 27 octobre 1855 adressée à M. Houet : "M. Coëdro (.) demanda la réunion à Mgr de Lesquen et celui-ci l'imposa au grand déplaisir de M. Dubreil et de votre serviteur qui s'y opposa autant qu'il put : il était trop petit pour lutter avec avantage." ROUSSEL, *Op. Cit.*, I, p. 255-256.

1. - La retraite à Ploërmel, en septembre 1825

Un sermon de l'abbé de la Mennais, prononcé au cours de cette retraite, est particulièrement important pour éclairer sa pensée et ses projets.⁶⁰

"Profondément touchés des maux de l'Église, nous voudrions sinon les guérir tous, du moins les diminuer, suivant la mesure de nos forces ; nous la voyons, la divine épouse de Jésus-Christ, attaquée de toutes parts, et nous ne voyons personne qui prenne en main la défense de cette illustre délaissée."

La défense de l'Église réclame l'union de toutes les forces disponibles ; ceci semble une justification de la jonction réalisée, dans la société de Saint-Méen, entre deux groupes qui unissent leur diversité d'objectifs : l'éducation des futurs clercs, l'apostolat des missions à l'intérieur.

Mais le prédicateur invite à élargir le regard :

"Nous remarquons qu'à toutes les époques, Dieu semble avoir voulu qu'il s'élevât un ordre religieux spécialement approprié aux besoins actuels de son Église."

Ainsi sont apparus, au long de l'histoire, anachorètes et cénobites et, plus tard, bénédictins, dominicains ou jésuites.

"Belle et sainte mission ! Ah ! que nous serions heureux de penser que nous sommes appelés de Dieu à en remplir une semblable dans ces jours mauvais où toutes les vérités sont mises en doute, tous les principes catholiques en oubli."

L'oeuvre est grande car *"elle renferme toutes les autres oeuvres : l'éducation de la première enfance, les missions, la direction des séminaires, les recherches de cette antiquité si peu connue aujourd'hui et qui mérite tant de l'être, l'étude des plus hautes sciences (...) qui sont devenues hostiles contre la religion, depuis que ce n'est plus la religion qui les cultive !"*

Dans cette première retraite de l'institut de Saint-Méen, il est surprenant de voir le supérieur général, parlant de l'oeuvre à accomplir, en étendre la définition bien au-delà de l'objectif indiqué par les statuts.

Dargis pose la question : *"Comment expliquer cet élargissement soudain du but de la nouvelle congrégation ?"* Il y répond en évoquant les projets lointains de l'abbé J.-M. de la Mennais, énoncés dans le *Torrent d'idées*, en 1807, ou quelques années plus tard, dans les *Réflexions*, et certainement mûris dans les années de Saint-Brieuc ou de la Grande Aumônerie.

"L'éducation de la première enfance", affirmée comme objectif de la congrégation correspond à une visée de l'abbé de la Mennais qui va bientôt se concrétiser. Il écrit à l'abbé Mazelier, le 4 juin 1826 :

"Je remarque que vous avez cru que mon intention était de confondre la congrégation des frères avec celle des missionnaires : rien n'est plus contraire à mes pensées (...)"

*Je veux que l'une soit distincte de l'autre, mais la première aura pour supérieur **majeur** le supérieur de la seconde.*⁶¹

⁶⁰ Publié partiellement par le E SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC II*, p. 6 et 7, et in extenso par DARGIS, *Op. cit.*, vol. annexe, p. 14-16, d'après AFIC, *Sermons*, 54-564.

⁶¹ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, II, p. 18

Moins d'un an après la retraite d'ouverture, les projets du fondateur sont en voie de réalisation.

On peut noter aussi que les missions paraissent intégrées au but de l'institut, alors que les statuts proposés à l'occasion de la retraite ne les mentionnent pas explicitement (Cf. art. 1^{er} des *Statuts*). La présence de M. Coëdro laisse à penser que les participants à la retraite sont d'accord pour une ouverture de l'institut à l'oeuvre des Missionnaires diocésains. Il semble toutefois que des réticences s'étaient déjà manifestées, que l'orateur exprime dans sa péroraison :

"Réunis dans cette pauvre petite chapelle comme les apôtres l'étaient dans le cénacle (.) comme eux ignorants, lâches, timides, incertains peut-être jusqu'ici dans nos résolutions (..) implorons le secours de l'Esprit sanctificateur"

Quant à la mention des *"recherches de cette antiquité si peu connue aujourd'hui"* et de *"l'étude des hautes sciences"*, ces idées, familières à Jean-Marie de la Mennais et exprimées jadis dans le *Torrent d'idées*, nous éclairent sur les projets à long terme du nouveau supérieur général, sur l'avenir qu'il pressent pour la congrégation de Saint-Méen. Nous les verrons s'affirmer de plus en plus par la suite.

Au cours de la retraite, le 8 septembre 1825, furent adoptés cinq articles pour compléter les Statuts et Règles de la congrégation.⁶² La devise choisie pour l'Institut : Ad majorem Dei gloriam Virginisque Deiparae évoque celle de la Compagnie de Jésus ; la congrégation prenait comme patronne la Vierge Mère de Dieu, sous l'invocation de l'Immaculée Conception, fêtée le 8 décembre. Les participants à la retraite, dit Persehai, *"choisirent pour second patron Saint-Méen : se proposant d'imiter et de pratiquer les vertus religieuses de ce grand saint dans ce même lieu qui porte son nom et qu'il a illustré et sanctifié par sa vie vraiment religieuse ; et pour troisième patron le grand saint Vincent de Paul, pour mettre les missions de la congrégation sous la puissante protection de ce grand saint qui exerça le ministère à Saint-Méen et qui a fait dans ce lieu le plus grand bien, en y établissant les prêtres et les religieuses de la charité."*⁶³

A la fin de la retraite, le 11 septembre, firent leur consécration de novices dans la nouvelle congrégation : MM. Jean-Marie Robert de la Mennais, Pierre Louis François Coëdro, Tanguy Joseph Dubreil, Jean-Baptiste Marie Bouteloup et Alexandre Fidèle Nogues. Tous étaient prêtres.

Dès son retour à Rennes, M. Coëdro informa l'équipe des Missionnaires de ce qui s'était passé à Ploërmel et les invita à suivre son exemple : quatre d'entre eux se laissèrent convaincre et le 11 novembre 1825, l'abbé de la Mennais, délégué par l'évêque, reçut la consécration de MM. Jean-François Corvaisier, Joseph François Marie Hérisson, Emile Feildel, du groupe des missionnaires, et quelque temps plus tard, celle de l'abbé Servan Lévêque, précédemment recteur de Saint-Méloir-des-Ondes. Trois autres membres du groupe se remirent à la disposition de l'évêque, en vue du ministère paroissial.

Mgr de Lesquen ratifia la fusion des deux sociétés, et il affecta à la nouvelle congrégation les deux mille francs de rente dont jouissaient auparavant les missionnaires diocésains.⁶⁴

L'abbé de la Mennais avait été nommé par l'évêque Supérieur général : il choisit pour 1^{er} assistant M. Coëdro, pour 2^{ème} assistant M. Dubreil. Mgr de Lesquen confia à la nouvelle société la maison des Missionnaires de Rennes et le petit séminaire de Saint-Méen.

⁶² Cf. DARGIS, *Op. Cit.*, volume annexe II, p. 8 à 12

⁶³ *Op. cit.* p. 11.

⁶⁴ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, ATLC, II, p.18.

2. - Statuts et Règles de la Congrégation des Prêtres de St-Méen

Ces statuts et règles ont été rédigés par Jean-Marie de la Mennais, après la visite de M. Dubreil, pour être présentés à l'évêque de Rennes qui les approuve le 8 juillet 1825, "*après les avoir lus et examinés*".

Les Statuts comportent dix-sept articles et les Règles quinze : on pourrait s'étonner de cette brièveté. Jean-Marie de la Mennais s'en explique dans une lettre à l'abbé Mazelier, le 4 juin 1826 :

*"Vous remarquerez que notre charte est bien incomplète ; mais c'est encore une autre folie que de régler tout d'avance ; le temps est frère de la sagesse, et la soeur ne trouve pas bon que l'on méconnaisse les droits de son vieux frère."*⁶⁵

Sans doute le délai était-il bref, pour rédiger les règles d'un institut religieux. Cependant l'abbé de la Mennais avait déjà l'expérience de celles des Frères de l'Instruction chrétienne, écrites en 1820 et 1822 et partiellement publiées en 1823. Dans une autre lettre à l'abbé Mazelier, il y fait une allusion directe, en parlant des deux congrégations :

*"La règle est à peu près la même pour les uns et pour les autres, quoique l'objet soit différent : j'ai tout lieu d'espérer que le même esprit d'abnégation, d'obéissance, d'humilité et de zèle régnera et se perpétuera dans mes deux sociétés."*⁶⁶

L'étude de ces textes montre comment l'abbé de la Mennais voyait la future congrégation à ses débuts : dans sa pensée, il s'agit d'une organisation appelée à se développer progressivement. On pressent le souci de réserver l'avenir.

Les *Statuts* se présentent comme un texte juridique, qui précise d'abord le but de l'oeuvre : procurer l'éducation de la jeunesse dans les petits séminaires ; il est cependant envisagé d'entreprendre "d'autres oeuvres de zèle et de charité". Il faut se rappeler que les premiers membres sont tous professeurs dans une école ecclésiastique et que plusieurs d'entre eux acceptèrent difficilement l'entrée de prêtres engagés dans d'autres fonctions.

Les statuts prévoient la profession du seul voeu d'obéissance. L'abbé de la Mennais se réfère certainement à son expérience de fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne : pour cet institut, il avait d'abord prévu les trois voeux de religion, puis il avait retenu le seul voeu d'obéissance mais avec des règles qui entraînaient aussi la pratique effective de la pauvreté religieuse ; et il considérait que ce choix n'était que transitoire. Il en est de même pour la nouvelle congrégation.

D'ailleurs, à partir de l'année 1826 et surtout 1827, les membres de la société des prêtres de Saint-Méen exprimèrent nettement le souhait de faire profession des trois voeux, ce qui se réalisa en 1828.

Les Statuts révèlent un institut fortement centralisé, où le rôle du supérieur est primordial : le consentement du conseil est requis dans le seul cas de l'ouverture ou de la fermeture d'une maison.

Les Règles, dont l'objet est d'organiser la vie religieuse, insistent sur la prière, et la pratique des vertus fondamentales : obéissance et humilité, charité fraternelle, austérité et détachement (art. 14 & 15) ; s'y manifeste également un souci de formation spirituelle permanente (art. 8).

Sans doute, les objectifs du nouvel institut apparaissent volontairement limités : l'éducation dans les petits séminaires, et d'abord dans le diocèse de Rennes ; mais déjà la porte s'entr'ouvre à de futurs développements dont est le signe la présence à la retraite inaugurale de M. Coëdro, supérieur de missionnaires.

Dans les *Statuts et Règles* de la congrégation des Prêtres de Saint-Méen, il n'est pas question de frères coadjuteurs. Très vite cependant l'abbé de la Mennais reconnut leur utilité et rédigea des Statuts les

⁶⁵ Lettre publiée par E SYMPHORIEN-AUGUSTE, ATLC, II, p. 14.

⁶⁶ Lettre du 14 août 1826, publiée par F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, ATLC, II, p.13

concernant.⁶⁷ Il annonce à l'abbé Mazelier, dans une lettre du 4 juin 1826, l'envoi d'un exemplaire "*de la règle des frères coadjuteurs*"⁶⁸; ceux-ci, ajoute-t-il, sont attachés à la congrégation "*pour le service de nos maisons*".

Les Statuts reconnaissent aux Frères un rôle d'assistance "*dans l'administration des choses temporelles*" de l'Institut, en les subordonnant au supérieur local. Les trente-deux articles traitent du voeu d'obéissance, de la pratique de la pauvreté, de la vie de prière et de recueillement. Il est prévu qu'ils seront, dans chaque maison, "*sous la direction d'un Père spirituel désigné à cet effet*" (art. 7).

Les frères portent un costume spécial (lévite brune, culotte, gilets et bas de même couleur) (art. 6) ; ils mangent à part, dans un réfectoire particulier (art. 4). Ils mènent une vie laborieuse, au service de leurs confrères prêtres, dans la congrégation.

3. - Organisation de la Société des Prêtres de St-Méen

La congrégation de Saint-Méen, dûment approuvée par l'évêque de Rennes, bénéficiait donc de l'autorisation canonique, mais elle ne jouissait d'aucune reconnaissance légale. L'abbé de la Mennais, qui avait déjà l'expérience de l'organisation de deux congrégations voulut conférer à l'oeuvre naissante une base juridique susceptible de lui apporter une garantie au regard de l'administration civile et de faire face aux difficultés éventuelles, ou même à l'inconstance de quelques-uns de ses propres adhérents.

C'est à cette fin que, dès le 4 novembre 1825, se constitua une association légale, sous le nom de *Société Universelle de Biens*.

L'abbé J.-M. de la Mennais lui-même, dans un *Mémoire*⁶⁹ rédigé quelques années plus tard à l'intention de ses co-associés, précise l'importance et la portée de cette organisation.

"Les contractants mirent en commun tous les biens meubles qu'ils possédaient actuellement, ainsi que les profits qu'ils pourraient en retirer par leur industrie, à quelque titre que ce soit, pendant le cours de la société, se réservant néanmoins la propriété de leurs immeubles personnels, et ils n'en mirent en commun que le revenu (.) La dite société fut contractée pour la vie des associés, sous la modification portée par l'article 1869 du Code civil, c'est-à-dire qu'une partie ne pouvait renoncer à la société qu'autant que cette partie notifierait de bonne foi, et non à contretemps, sa renonciation à tous les associés (..) La mort d'un ou de plusieurs associés ne dissolvait pas la société entre les associés survivants, mais elle ne se continuait pas avec leurs héritiers."

En outre, plusieurs conventions furent faites avec le diocèse de Rennes, qui fixaient avec précision les avoirs et les obligations de la congrégation.

Ainsi, par acte épiscopal du 17 novembre 1825, le petit séminaire de St-Méen était confié aux membres du nouvel institut ; en outre, la jouissance de la maison située à Rennes, 3 rue de Fougères, était accordée, pour le logement des missionnaires :

"Contrat entre Claude Louis de Lesquen, d'une part, Évêque de Rennes, et J.M. Robert de la Mennais, vicaire général de Rennes faisant et agissant tant en son propre nom qu'au nom de ses co-associés, MM.

⁶⁷ Une copie de ces Statuts, conservée aux AFIC, 31-A-14, sous le titre "Règlement des Frères", a été publiée par DARGIS, volume annexe, XIV

⁶⁸ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, II, p. 14.

⁶⁹ Il fut établi neuf exemplaires originaux de ce Mémoire ; celui-ci est publié par F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC* II, p. 10-11 et supplément, p. 347-374.

Pierre-Louis François Coëdro, Tanguy Joseph Dubreil, Jean-Baptiste Boutelou⁷⁰, Alexandre Victoire Marie Hérisson, Emile Feildel, Servan Lévêque, François-Xavier Enoch, prêtres, d'autre part :

A été passé le présent acte par lequel, Nous, Évêque de Rennes, confions aux dits Sieurs la direction et l'administration de notre Petit Séminaire de St-Méen."

Douze articles étaient consacrés à déterminer les conditions relatives à l'administration du petit séminaire. Trois autres articles concernaient la maison des missionnaires, dont la jouissance leur était concédée, ainsi que la propriété du mobilier.

Le registre de l'évêché comporte la note suivante, à la date du 17 novembre 1825 :

"Permis d'entrer dans la Congrégation des Prêtres de Saint-Méen dont est supérieur général M Jean-Marie Robert de la Mennais : MM. Pierre Louis François Coëdro, Tanguy Joseph Dubreil, Jean Baptiste Boutelou(p), Jean François Corvaisier, Joseph François Marie Hérisson, Emile Feildel, Servan Lévêque, François Xavier Enoch, Edouard Rouxel (sic), Jean Bucheron."⁷¹

Dargis remarque que le nom de Alexandre Nogues est omis dans cette liste, tandis que MM. Edouard Roussel et Jean Bucheron y figurent, alors que leur consécration de novices n'eut lieu que le 26 février 1826.⁷² La note a donc été rédigée postérieurement à cette date. M. Nogues était décédé le 18 décembre 1825, à l'âge de 24 ans⁷³, emportant, écrit Persehais, *"l'affection la plus tendre de tous ses confrères et de tous les élèves du séminaire qu'il avait gagnés par la bonté et son caractère et édifiés par ses vertus."⁷⁴*

A la même date, Mgr de Lesquen approuva, sur la présentation de l'abbé Jean-Marie de la Mennais, le *Règlement particulier* que celui-ci avait composé pour les Missionnaires. Ce texte, qui tient en deux pages, révèle chez le supérieur général le souci de la vie de prière des missionnaires et de l'exigence qu'ils doivent apporter à leur ministère. La formation permanente, dont il était question dans les *Règles*, est explicitée :

"Toutes les semaines, hors de temps de retraites et missions, (..) il y aura alternativement une conférence spirituelle et une conférence de théologie. (..) La conférence de théologie durera environ une heure ; chacun sera chargé de répondre par écrit à une question proposée par le supérieur général. (..) Ce travail sera communiqué au supérieur général pour qu'il l'examine et qu'il le renvoie avec ses observations ou notes."

Les missionnaires *"prépareront leurs instructions avec soin et devant Dieu, les écrivant au moins quant à la substance et se tiendront en garde contre une facilité souvent présomptueuse et stérile."⁷⁵*

Enfin une convention, signée par Mgr de Lesquen et Jean-Marie de la Mennais le 27 novembre 1825, réglait le ministère des Missionnaires dans le diocèse⁷⁶ ; la congrégation s'obligeait à fournir au moins huit prêtres, mis à la disposition de l'évêque du 1^{er} décembre au 1^{er} août de chaque année pour travailler aux retraites et missions. En cas de besoin, l'évêque se réservait de les appeler aussi dans l'intervalle, s'il s'agissait de la ville épiscopale. Le nombre de prêtres affecté à ce ministère était susceptible d'être augmenté au cas où l'évêque pourrait assurer à la maison de Rennes un plus fort revenu.

⁷⁰ Pour Bouteloup

⁷¹ *Registre n°6*, Arch. dioc. de Rennes. Edouard Roussel était de Fougères ; Jean Bucheron, de Parcé

⁷² Voir aussi le *Registre 520*, folio 15 a. AFIC.

⁷³ Cf. *Registre paroissial de Saint-Méen*

⁷⁴ *Op. cit.*, p. 16.

⁷⁵ DARGIS? *Op.cit.*, Vol. annexe, p 32-33

⁷⁶ Texte publié par DARGIS, *Op. cit.*, vol. annexe, p. 35

4. - Noviciat de la Congrégation

Pour installer le noviciat de la congrégation, l'abbé de la Mennais avait acheté une ancienne maison religieuse, spoliée à la Révolution, et située à Rillé près de Fougères. Feildel écrit, il est vrai :

*"En janvier 1826 fut achetée par Mr Coëdro la maison de Rillé".*⁷⁷

Mais il agissait au nom de l'Association universelle de biens, et sur mandat du supérieur général.⁷⁸

L'abbé Jean écrit : *"Je viens d'acheter à Fougères une ancienne communauté de Génovéfains, où nous établirons notre noviciat et où nous nous réunirons pendant les vacances ; la situation de cette maison est délicieuse ; il y a un grand enclos (d'environ 9 à 10 arpents), mais les bâtiments ont besoin de réparations très considérables."*⁷⁹

On connaît, par une autre lettre de l'abbé de la Mennais au même correspondant, ses projets relativement à la nouvelle acquisition :

*"Ce sera là que résidera le plus souvent le supérieur général et qu'on se réunira dans le temps des vacances, c'est-à-dire pendant quatre mois de l'année pour les missionnaires (.) et pendant environ deux mois pour les autres prêtres employés à l'éducation : on s'y occupera d'études et d'exercices de piété."*⁸⁰

L'abbé Alphonse Jarry⁸¹ a laissé un historique sur cette ancienne maison religieuse : jusqu'en 1628, l'abbaye de Rillé avait conservé la règle de St-Augustin. Cette année-là, on y introduisit la réforme venue de l'abbaye de Ste Geneviève du Mont à Paris. La nouvelle congrégation fut érigée en 1634 sous le nom de Sainte-Geneviève, avec de nouvelles constitutions, sous la direction du P. Faure et les religieux, chanoines réguliers, prirent le nom de Génovéfains.

L'abbaye fut saccagée à la révolution, vendue comme bien national et laissée à l'abandon par le nouveau propriétaire. Quelques parties des édifices conventuels avaient été louées, ce qui allait faire obstacle à l'utilisation immédiate des lieux par le nouvel acquéreur :

*"Ce projet échoua, écrit Feildel, par l'opiniâtreté des locataires qui se refusèrent à toute compromission raisonnable. Des réparations furent faites en l'été 1827. Il fallut se résigner à la clôture d'un bail qui ne prenait fin qu'en avril 1830."*⁸²

Cet échec dut être vivement ressenti par l'abbé de la Mennais. Il fallut installer le noviciat dans la maison de Rennes, où les conditions matérielles allaient s'avérer difficiles, surtout en raison du manque de place. Quant à la maison de Rillé, elle fut revendue, quelques années plus tard, à l'abbé Taillandier, recteur de Laignelet, fondateur des Religieuses Adoratrices de la Justice de Dieu.⁸³

⁷⁷ FEILDEL, *Op. Cit.*, p. 25.

⁷⁸ Quelques années plus tard, Martin aîné, maire de Fougères, écrit à ce sujet : "Rillé était une ancienne communauté d'hommes (Génovéfains) avant la Révolution de 1789. Rillé fut vendu. Après la Mission, il fut d'abord acheté par les Jésuites. On voulait y établir une maison de missionnaires. Il fut acheté au nom de M. Laménais (sic)." Lettre au sous-préfet de Fougères, 21 juillet 1845. Arch. dép. d'I. & V., 1 V 1469. La mission dont il est question fut donnée à Fougères en 1825 par les missionnaires de St-Méen, que le maire Martin assimilait aux Jésuites.

⁷⁹ Lettre du 14 avril 1826 à l'abbé Mazelier. F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, ATLC II, p. 13

⁸⁰ Id. p. 15-16.

⁸¹ Notes historiques sur l'ancienne abbaye Saint-Pierre de Rillé à Fougères, 193

⁸² *Op. cit.*, p. 26

⁸³ M. de la Mennais, contacté par l'intermédiaire de M. Coëdro, avait mis la propriété en vente par adjudication : le 24 octobre 1833, elle fut adjugée pour 50.000 francs. (Annales de la Congrégation des Religieuses Adoratrices de la Justice de Dieu, p. 139). Ce que confirme la lettre de Martin aîné, maire de Fougères, citée précédemment : "Après la révolution de 1830 (elle) a été revendue réellement pour 50.000 francs à M. Taillandier, curé de Laignelet à cette époque, mais qui a laissé sa cure pour se mettre à la tête d'une communauté."

5. - Première année (1825-1826) de la congrégation de St-Méen

La congrégation de Saint-Méen, bénéficiant de la protection de l'évêque et dirigée par un vicaire général actif exerce un attrait certain parmi les aspirants au sacerdoce et le jeune clergé du diocèse. Cela se manifeste par un certain nombre d'entrées au noviciat.

L'abbé de la Mennais écrit à son ami François Mazelier, le 14 avril 1826 : "*Déjà nous sommes quinze, savoir huit missionnaires et sept prêtres*".

Deux mois plus tard, il peut annoncer au même correspondant : "*Nous sommes déjà dix-huit (.) Avant deux ans j'espère bien que nous doublerons en nombre car, pour le seul diocèse de Rennes, en supposant que Monseigneur ne nous donne pas son second séminaire, il faut que nous soyons une quarantaine, à savoir : un supérieur général, un maître des novices et deux professeurs, douze missionnaires, douze ou quinze professeurs de toute espèce et huit ou dix jeunes novices.*

Il sera indispensable aussi que j'aie quelqu'un pour m'aider, c'est-à-dire des assistants, dont l'un partagera avec moi le soin des cinquante-six établissements de frères enseignants déjà fondés."⁸⁴

D'après les registres de la congrégation, on relève l'entrée de l'abbé Jean-Alain Bachelot, né à Saint-Guinoux le 10 mai 1781, desservant de St-Jouan-des-Guérets. Ancien confrère de l'abbé de la Mennais au collège de Saint-Malo, il répondit à l'appel de son ami, donna sa démission de recteur et entra à Saint-Méen en avril 1826. Le 1er juin, il fit sa consécration de novice. Durant seize mois, il assura le poste de professeur en quatrième au petit séminaire de Saint-Méen.

Pierre Bourdelais, recteur de Plesder et Augustin Dinomais, vicaire à St-Léonard de Fougères entrent au noviciat le 10 juin 1826. L'abbé Gilles Pierre Gérard fut admis comme postulant le 15 août 1826 et prononça sa consécration de novice en septembre.⁸⁵ Originaire du diocèse, il avait d'abord accompagné le P. Deshayes, écrit Feildel⁸⁶. Il fut employé au séminaire. L'abbé Jean-François Guyot, né à Ercé le 10 août 1803, sous-diacre, fit sa consécration de novice en septembre 1826.

Mais déjà la mort avait frappé la jeune congrégation : en décembre 1825, on déplorait la disparition de l'abbé Alexandre Nogues, enseignant au petit séminaire de St-Méen. L'abbé de la Mennais prononça son oraison funèbre :

*"Nous voici pour la première fois réunis, et dans quelle circonstance douloureuse ! (.) Hélas ! nous étions loin de penser (..) lorsque nous fîmes notre consécration à Ploërmel le 8 septembre dernier, qu'il faisait cet acte, pour ainsi parler, la veille de mourir, et que lui, qui était le plus jeune, serait le premier à paraître devant Dieu ! "*⁸⁷

⁸⁴ Lettre du 4 juin 1826, F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, A TLC, II, p. 16.

⁸⁵ Registre 514 et 515. AFIC

⁸⁶ *Op. Cit.*, p. 22

⁸⁷ Sermons, AFIC, 54-571

Le Petit Séminaire de Saint-Méen

L'abbé Dubreil avait la direction du petit séminaire, dont M. Bouteloup assurait l'économat. M. Lévêque était maître des novices (à St-Méen) et professeur de philosophie : il eut pour élèves et novices MM. Guyot, qui remplissait la fonction de maître d'études, Jean-François Bucheron et Edouard Paul Roussel.

Mais plusieurs emplois de professeurs étaient occupés par des prêtres étrangers à la société, ce qui présentait des difficultés, note Feidel, car *"la direction et la surveillance retombait en entier sur les membres moins nombreux de la société"*.⁸⁸

L'abbé de la Mennais, supérieur général de la congrégation, apportait une attention particulière au petit séminaire de Saint-Méen confié par l'évêque au nouvel institut. Par ses soins y fut érigée une congrégation de la Très Sainte Vierge, *"dans laquelle seront admis ceux de ces élèves qui se distingueront par leur piété, leur zèle, leur modestie et leur exactitude à remplir tous les devoirs d'écoliers chrétiens."*⁸⁹ Il en donna la responsabilité à M. Lévêque.

Il aimait visiter les élèves et suivre leurs progrès, tant dans les études que dans la formation à l'état ecclésiastique.

La paroisse de Saint-Méen

Il est instructif de lire les réflexions de Feidel ou de Persehais sur les relations entre la paroisse et le petit séminaire. La situation particulière de celui-ci, dont les locaux jouxtaient le presbytère de Saint-Méen, pouvait inciter à les placer ensemble sous la responsabilité de la nouvelle congrégation. C'est sans doute ce qui avait incité le curé, M. Faisant, à se retirer au moment de la fondation⁹⁰. Son successeur, l'abbé Gaudin, avait songé durant un temps à s'agréger à la société. Dans son récit, Persehais présente ainsi les faits :

"M de la Mennais, qui désirait réunir la paroisse de St-Méen au séminaire pour une plus grande union entre le clergé de la paroisse et les directeurs du séminaire, proposa à M Gaudin de faire partie de la congrégation."

Celui-ci hésita à s'engager et choisit de présenter sa démission. Mgr de Lesquen le nomma recteur de la paroisse de Pleumeleuc.⁹¹

En mai 1826, Monseigneur confia la cure à l'abbé Dubreil, membre de la congrégation, et en même temps supérieur du séminaire

Persehais note que cela *"fit grand bruit dans le diocèse et indisposa contre la congrégation plusieurs prêtres respectables qui accusèrent M de la Mennais d'influencer l'évêque de Rennes, d'injustice envers M. Gaudin et d'innovation dans le diocèse. On lui supposa, à raison ou à tort, de vouloir diriger tous les séminaires du diocèse."*⁹²

Jean-Marie de la Mennais, comme supérieur général, ne pouvait rester indifférent à la formation religieuse

⁸⁸ *Op. cit.*, p. 23

⁸⁹ Acte autographe du 6 novembre 1825. Arch. dioc. de Rennes. Registre : Congrégation de la S. Vierge, St-Méen

⁹⁰ L'abbé Chr. Faisant, dans une lettre de démission adressée à l'évêque, suggérait déjà que le supérieur du séminaire, *"comme cela était autrefois, fût en même temps recteur"*. Lettre du 3 septembre 1823, Arch. dioc. de Rennes, 1 D 124.

⁹¹ Il devint plus tard curé de la paroisse de Montfort-sur-Meu

⁹² *Op. Cit.*, p. 18

des enfants d'une paroisse confiée à ses prêtres. Dès le mois de septembre suivant⁹³, en accord avec le nouveau pasteur, il installe une école dans les bâtiments du séminaire, avec comme directeur le F. Charles Labousse⁹⁴. Sa classe compte 80 élèves en 1827.

De 1826 à 1829, le frère donnait des leçons d'écriture et de dessin au petit séminaire, en même temps qu'il dirigeait la classe à la paroisse. Dès 1827, un adjoint lui est donné en la personne du F. Isaïe. D'après un état du mois d'avril 1828, l'école, tenue par les deux frères, compte 130 élèves.

Les Missionnaires de Rennes

Cependant les missionnaires continuaient leur engagement au service des paroisses du diocèse avec grand succès et à la satisfaction des pasteurs.

"Pendant cette année, note Feidel, furent données les missions de Fougeray (8bre 1825), de la Fontenelle (avril 1826), de Bain (juillet 1826), et la retraite de Cancale (janvier). Ces travaux devaient être suivis de ceux du Jubilé dont l'ouverture eut lieu pour le diocèse à la fin de cette année."⁹⁵

Les Frères de l'Instruction chrétienne et la congrégation de Saint-Méen

L'abbé Jean-Marie de la Mennais devait pourvoir en même temps à l'animation de la nouvelle congrégation et à celle des Frères d'école, qui continuait de se développer : *"C'est une fraternité de 135 membres"*, écrit Félicité, le 18 août 1825.⁹⁶

Le souci qui l'habite apparaît dans sa correspondance. Le 4 juin 1826, nous l'avons vu, il écrit à l'abbé François Mazelier que les deux congrégations auront le même supérieur majeur, sans toutefois qu'elles soient confondues ; et il ajoutait :

"Les relations qu'elles devront avoir ensemble seront fixées dans les statuts que je donnerai aux frères dans la retraite prochaine."⁹⁷

Aucun souvenir n'est resté des statuts promis pour la retraite donnée à Ploërmel en 1826. Cette année-là, les Frères dirigeaient 56 établissements scolaires, dont dix-huit dans le diocèse de Rennes.

Ayant le même supérieur, les deux congrégations travaillaient en collaboration. On l'a constaté dans la paroisse de Saint-Méen. Et l'un des fruits des missions prêchées par les Pères pouvait être la fondation d'une nouvelle école de Frères de l'Instruction chrétienne : ce fut le cas à Maure-de-Bretagne en 1826.

⁹³ D'après la délibération du conseil de fabrique. Copie AFIC

⁹⁴ F. Charles (Louis LABOUSSE), entré au noviciat de Josselin en 1824, mort en 1869. Il était le frère du E André LABOUSSE

⁹⁵ *Op. Cit.*, p. 23.

⁹⁶ Lettre à Mlle de Lucinière, LE GUILLOU, *Op. Cit.*, III, p. 79

⁹⁷ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, II, p. 18

6. - La retraite de septembre 1826

Au début de mois de septembre 1826, les membres de la congrégation se retrouvaient pour la retraite annuelle, halte salutaire et date marquante pour la petite société. Celle-ci se réjouissait d'avoir obtenu, le 30 avril 1826, du pape Léon XII, suite à la demande présentée par l'abbé de la Mennais, un rescrit d'indulgences, qui était pour ses membres un encouragement.⁹⁸

Dans le sermon d'ouverture, le supérieur général rappelait à ses confrères les objectifs de la congrégation :

"C'est nous que Dieu a élus pour établir, dans ces jours mauvais, une congrégation qui doit rendre à l'Église des services si importants et si nombreux."

Ce qu'il affirmait ainsi d'emblée, il le développa plus longuement dans un sermon sur le but de la congrégation⁹⁹. Le première oeuvre était celle de l'éducation ecclésiastique dans les petits séminaires ; il en rappelait les exigences :

"Pour que l'ordre règne et soit maintenu dans une maison, il faut qu'il 'y ait entre les maîtres qui la dirigent qu'un même esprit, un même but et pour ainsi parler une même âme ; il faut que la plus exacte subordination soit établie entre eux" ; seule une congrégation religieuse, affirme-t-il, peut se consacrer pleinement à une telle tâche.

"Les missions, poursuit l'abbé Jean, sont notre second objet ; et certes il n'est pas moins important que le premier (.) Comment donner aux établissements de ce genre une véritable consistance, si on les isole et surtout s'il n'y a aucun lien religieux qui en unisse les membres ?"

On le voit, l'abbé de la Mennais place sur le même plan les deux engagements de l'institut : il n'est plus question d'une oeuvre principale, accompagnée d'oeuvres secondaires. Mais il ajoute :

"Il en serait de même de beaucoup d'autres oeuvres et particulièrement de celle des frères, si on ne leur donnait pas un appui ; et voilà pourquoi, dans nos statuts, nous avons dit que nous pourrions nous en charger si la gloire de Dieu le demande et si nous sommes assez nombreux pour que ces soins ne nous détournent pas trop de notre objet principal."

Ainsi, conclut-il, *"rien n'est plus vaste que notre plan."* Il s'agit bien, pour la congrégation naissante, de répondre de la façon la plus appropriée *"aux besoins actuels de la religion."*

36

Première profession du voeu d'obéissance

Ceux qui avaient fait leur consécration de novice en septembre 1825 pouvaient s'engager pour un an par le voeu d'obéissance. (*Statuts*, art. 2)

Le supérieur général s'exprime ainsi :

"Réjouissons-nous donc encore une fois ! Après le jour de notre baptême, voici je le répète le plus beau jour de notre vie : pour moi, par un rapprochement singulier, il se trouve qu'il y a aujourd'hui même 47 ans que je reçus ce sacrement auguste et que je fis par conséquent, mes premiers voeux : eh bien, celui que je fais

⁹⁸ Copie AFIC 34-A-21

⁹⁹ *Sermons*, 54-558, AFIC

*faire aujourd'hui n'en est que le renouvellement."*¹⁰⁰

Une discussion a eu lieu sur la date de cette profession : F. Symphorien-Auguste la place en 1827 ; d'autres le suivent dans cette supposition. Mais Dargis établit qu'il s'agit bien de 1826, en s'appuyant sur la première phrase du sermon :

"Il est donc arrivé ce moment marqué de toute éternité dans les décrets de Dieu, où six pauvres prêtres¹⁰¹ qui n'y pensaient pas il y a dix-huit mois, et qui, pour la plupart, se connaissaient à peine, devaient en prononçant le même vœu, au pied du même autel, fonder une congrégation nouvelle."

Si la date du sermon est bien septembre 1826, les dix-huit mois renvoient au mois de mars 1825, qui fut justement l'époque des premiers contacts avec M. Dubreil et ses compagnons, puis avec M. Coëdro. -

Dans son Essai d'histoire de la Congrégation de Saint-Méen, le P. Persehais donne également la date du 8 septembre 1826 : il s'appuie sur le Registre 520, qui donne la liste de huit profès, à cette date : il s'agit de Jean-Marie de la Mennais, Coëdro, Dubreil, Corvaisier, Lévêque, Hérisson, Bouteloup et Enoch, avec la mention : *"ont fait profession en prononçant le vœu d'obéissance"*. Ce document est décisif, d'autant plus que la liste ci-dessus s'achève par l'indication suivante :

"Le 1^{er} novembre 1826, M Emile Feildel, prêtre, a fait sa profession et Notre Père a reçu la consécration de Benoît Desnos, frère convers".

A la fin de septembre 1826, la nouvelle société comptait quinze profès et novices, soit, avec le supérieur, MM. Coëdro, Dubreil, Corvaisier, Lévêque, Hérisson, Bouteloup, Enoch, Feildel, Bourdelais, Dinomais, Bucheron, Roussel, Guyot, Gérard et le frère Desnos.

7. - La 2^{ème} année de la congrégation : 1826-1827

La deuxième année de la congrégation de Saint-Méen fut une période d'affermissement et de développement, avec une certaine extension des activités.

Au petit séminaire de Saint-Méen, la position de l'abbé Bachelot, entré comme novice tout en assurant les cours de quatrième, avait toujours été considérée comme provisoire. Il se retira de la congrégation au mois d'août 1826.¹⁰² L'abbé François-Xavier Enoch le remplaça dans ses fonctions de sous-directeur et resta chargé de la classe de troisième.

Il fallut régler le problème de l'installation du noviciat, qui s'annonçait nombreux :

"J'espère qu'au mois d'octobre nous aurons à Rennes dix novices chez les Missionnaires, en attendant que la belle maison que j'ai achetée à Fougères, pour servir de noviciat, soit à notre disposition", écrit l'abbé de la Mennais à François Mazelier¹⁰³. Et il ajoute : *"Nos études devant être spéciales, nous élevons nous-mêmes nos sujets"*.

La maison de la rue de Fougères accueillit les novices : *"leur étroite demeure était disposée pour cela en cellules nombreuses"*, note Feildel¹⁰⁴. M. Coëdro, supérieur des Missionnaires, était supérieur local et maître du noviciat.

L'abbé de la Mennais avait composé un Règlement en 13 articles.¹⁰⁵ Les vertus fondamentales de la

¹⁰⁰ *Sermons, 54-586, AFIC*

¹⁰¹ Le brouillon porte : "où sept pauvres prêtres". *Sermons, 54-587, AFIC*

¹⁰² Il demanda à rentrer dans le ministère et devint curé de Pleine-Fougère. AFIC, Registre 520, folio 15a. Cf. *Vie du Chanoine Bachelot, curé de Pleine-Fougère, Saint-Brieuc, 1900.*

¹⁰³ Lettre du 19 juillet 1826. F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *Op. Cit.*, II, p. 19.

¹⁰⁴ *Op. Cit.*, p. 26.

¹⁰⁵ Le règlement des Novices est daté du 21 octobre 1826. AFIC, Registre 520, folio 16 a & b. Publié par DARGIS, Volume

congrégation, que les novices sont appelés à cultiver particulièrement, sous la conduite du maître, sont l'humilité, l'abnégation de soi-même et l'obéissance (Art. 3). On relève dans ce texte une insistance sur la vie de prière et de recueillement et sur la pratique de la charité fraternelle. Il s'inscrit donc dans la ligne traditionnelle de la formation religieuse, en harmonie avec les Règles et Statuts rédigés par le Supérieur Général. Lui-même se fait rendre compte régulièrement de la marche du noviciat (Art. 13).

Les missionnaires, quant à eux, étaient engagés dans une série de prédications exceptionnelles : le Jubilé de 1825, proclamé à Rome le 5 mai 1824 par le Pape Léon XII, fut étendu au monde à Noël 1825. On le célébra à Rennes à l'automne 1826 et les missionnaires de Saint-Méen furent appelés à le prêcher. L'abbé de la Mennais s'était joint à ses confrères. Il écrit à un ami :

*"Notre jubilé de Rennes a eu un succès merveilleux : à la troisième procession surtout, il y avait une foule immense. Représentez-vous quinze à dix-huit mille personnes, hommes et femmes à peu près par moitié ; suivant environ trois cents ecclésiastiques, et dans un recueillement tel, qu'on n'entendait pas une parole qui ne fût une prière ! A la retraite des hommes, il y en avait trois mille dans l'église de Saint-Germain tous les soirs, et, à la même heure, on donnait dans trois autres églises des exercices suivis par des hommes et par des femmes en si grand nombre qu'il ne restait pas une place vide. Le jour de l'amende honorable, la cathédrale, qui peut contenir de six à sept mille personnes, se trouva pleine à quatre heures, quoique la cérémonie ne dût commencer qu'à six ; et, dans le même temps, la même affluence avait lieu à Toussaint, église assez vaste pour contenir quatre mille personnes. Tout fut plein dès quatre heures, si bien qu'une multitude immense, qui se présenta plus tard, ne put entrer. Voilà des détails que vous pouvez raconter aux habitants de Paimpol pour leur édification (...) Nous étions quatre-vingt et quelques confesseurs. De ma vie je n'ai rien vu de si beau ; au milieu de ce grand concours, il n'y a pas eu le plus léger bruit, le plus petit désordre. Les autorités ont assisté à toutes les processions en costume, et la cour royale en robes rouges."*¹⁰⁶

Nous savons, par une lettre de Félicité, que l'abbé Jean, à cette époque, était pourtant surchargé de besogne :

*"Notre bon évêque de Rennes est tombé malade de fatigue, au moment même où le Jubilé allait s'ouvrir (...) C'est un surcroît de travail pour mon pauvre frère."*¹⁰⁷

Après le Jubilé de Rennes, les missionnaires organisent, durant quinze jours, celui de Saint-Méen ; on les trouve encore à Saint-Malo, à Fougères et à Redon, au cours de l'hiver 1826-1827. Ils ne ménagent pas leur peine.

*"Les missionnaires, pendant 6 mois de travaux sans relâche, donnèrent les exercices du Jubilé à Rennes, St-Malo, St-Méen, Fougères et Redon. Entre ces deux dernières stations, eurent lieu des exercices de mission dans la paroisse de St-Etienne de Rennes. On fut étonné que la santé des missionnaires pût résister à une carrière si laborieuse et en même temps si prolongée. Un seul d'entre eux, M Feildel, qu'une maladie grave avait failli enlever l'année précédente, au sortir de la mission de Bain et qui n'en était qu'imparfaitement rétabli, fut mis hors de combat à Fougères et il ne put reprendre ses travaux qu'au bout de trois mois."*¹⁰⁸

Paroisse de Saint-Méen

Depuis le mois de mai 1826, l'abbé Dubreil cumulait les fonctions du supérieur du petit séminaire et de curé de la paroisse de Saint-Méen. Il s'était rendu compte que l'attrait du ministère paroissial l'emportait chez lui sur ses autres obligations, ce qui était péniblement ressenti par les prêtres du petit séminaire. A l'issue de la retraite suivante, le 14 septembre 1827, il se résolut à présenter sa démission de la cure et à se retirer de la congrégation¹⁰⁹.

Ce départ conduisit M. de la Mennais à séparer désormais les fonctions de curé de Saint-Méen et de supérieur du séminaire. L'abbé François-Xavier Enoch, qui avait donné des preuves de ses capacités, fut

annexe, X

¹⁰⁶ Lettre citée, sans date, par LAVEILLE, I, p. 431, note 1

¹⁰⁷ Lettre du 5 novembre 1826, au comte de Senfft, FORGUES, *Op. cit.*, I, p. 201.

¹⁰⁸ FEILDEL, *Op. Cit.*, p. 24

¹⁰⁹ Mgr de Lesquen le nomma aumônier au collège de Pontivy. Plus tard M. Dubreil fut incardiné au diocèse de Nantes et devint curé du Pellerin.

nommé à ce dernier poste. Pour la cure de Saint-Méen, le Supérieur Général fit appel à l'abbé Jean-François Corvaisier, doyen d'âge des Missionnaires. Il y fut installé le 27 septembre 1827 par l'abbé Coëdro. Ces changements successifs n'allèrent pas sans provoquer quelque mécontentement, dans la paroisse et même au-delà.

La retraite de septembre 1827

Nous possédons trois sermons ou conférences donnés par l'abbé Jean-Marie de la Mennais à ses confrères, lors de la retraite de 1827. Celui qui concerne le but et l'esprit de la congrégation mérite de retenir l'attention, car il permet de mesurer le chemin parcouru depuis les débuts de 1825.

"Le but de la congrégation, déclare le supérieur général, est de servir l'Église, non dans un diocèse seulement, mais partout où la providence permettra que nous puissions nous établir, non en nous consacrant tous à la même oeuvre, mais en embrassant suivant la mesure de nos forces toutes celles qui peuvent contribuer à la gloire de Dieu et au triomphe de la vérité." ¹¹⁰

On ne saurait être plus général dans les objectifs. Il faut remarquer aussi le dernier passage du texte cité : travailler au triomphe de la vérité. L'abbé de la Mennais voit l'une des causes des maux dont souffre l'Église dans l'insuffisante formation intellectuelle du clergé face aux attaques des rationalistes :

"Jamais (...) depuis bien des siècles, le clergé, pris en masse, n'avait été aussi ignorant qu'il est aujourd'hui et jamais cependant la véritable science ne lui fut plus nécessaire."

Le supérieur général reprend ensuite les activités de la congrégation, en les situant dans l'action de renouveau à opérer :

"On veut avoir des prêtres ; et que fait-on pour en élever ? Sous le nom de petits séminaires on crée des collèges ; dans quelques-uns, il est vrai, les jeunes gens reçoivent une éducation chrétienne (...) ; mais dans ceux-là même, ce sont moins des prêtres que l'on forme suivant l'intention du saint Concile de Trente, que des jeunes gens destinés à remplir les divers emplois de la société civile."

Jean-Marie de la Mennais porte un regard lucide sur la situation générale dans le pays, et se propose de renforcer le zèle de ses confrères de Saint-Méen ; il s'est préoccupé, de même que son frère, des lacunes de la formation ecclésiastique et il parle d'expérience, ayant été lui-même professeur de théologie.

Il songe aussi à l'oeuvre des retraites et missions :

"On veut des missionnaires ; et que fait-on pour fonder, de manière à ce qu'elles se perpétuent, des sociétés si éminemment utiles ? On ne forme que des institutions locales, isolées (...) On se plaint des ravages de l'impiété, et que fait-on pour en arrêter le cours ? Où sont les ecclésiastiques qui se consacrent à de longues et fortes études ? Où en trouve-t-on qui soient capables de suivre le mouvement des esprits, la progression, le développement des erreurs, et de combattre celles-ci avec succès ?"

Tout en ravivant le zèle de ses confrères, l'abbé de la Mennais élargit les perspectives et appelle à renforcer la ferveur religieuse :

"On a horreur de toute espèce de joug et de toute espèce de gêne; on ne cherche qu'à s'affranchir des règles générales et ordinaires, bien loin de consentir à en prendre de nouvelles, surtout quand il s'agit de se

¹¹⁰ Sermons, 54-557, AFIC. Dargis établit que ce texte date bien de 1827, notamment à partir de l'affirmation suivante *"la religion est rétablie en France depuis déjà 26 ans"*. Ceci renvoie au concordat de 1801. Par ailleurs, dans le même sermon, il est question du seul voeu d'obéissance, ce qui exclut la date de 1828.

dévouer à une vie obscure et cachée, à une vie d'humiliations, de pauvreté, de pénitence et de sacrifices."

S'adressant à des prédicateurs, il rappelle les exigences du service de la vérité :

"Aujourd'hui, on n'ose avouer ce qu'on pense et ce qu'on croit, on traite la vérité comme si elle était à soi ; on la prend ou on la laisse comme il convient à la politique ou aux intérêts ; personne ne veut que sa paix soit troublée, que son existence privée ou l'existence publique du corps auquel il appartient soit compromise."

Fortes paroles, qui s'achèvent sur une évocation de ce que doivent être la congrégation idéale, le religieux parfait :

"Je le sais, c'est la main de Dieu qui soutient l'Église ; néanmoins il entre dans les desseins de sa providence de se servir des hommes comme d'instruments, pour l'accomplissement de ses volontés souveraines (..) Or, chose bien remarquable et bien triste, depuis vingt-six ans que les persécutions sanglantes ont cessé et que la religion a été rétablie en France, personne n'a encore songé à rien entreprendre pour remédier à ce mal, rien du moins qui eût un caractère de durée et de grandeur:"

La conclusion est une pressante invitation du supérieur général à ses confrères pour les exhorter à s'engager plus avant dans le service de l'Église :

"N'était-il pas à désirer qu'il se formât une congrégation nouvelle (..) destinée à former de saints prêtres, à prêcher l'Évangile avec une liberté et un désintéressement apostoliques et à défendre les vraies doctrines, qui sont celles du Saint-Siège, sans aucun de ces timides ménagements que la politique peut quelquefois conseiller, mais que la foi condamne toujours ? Or tel est l'objet que nous nous proposons de remplir pour la gloire de Dieu et l'honneur de son Église."

On voit qu'il y a ici plus qu'un appel au renouvellement : l'invitation à d'autres formes d'engagement, la "défense des vraies doctrines", par les moyens appropriés. Jean-Marie de la Mennais ne les explicite pas encore, mais il le fera sans tarder. Sa position ultramontaine, qui n'est pas nouvelle, est cette fois clairement affirmée. La retraite de 1827 marque une étape importante dans l'histoire de la congrégation de Saint-Méen.

La retraite s'acheva le 14 septembre par la cérémonie des engagements. Furent appelés à prononcer les premiers vœux : Pierre Noël Bourdelais, Augustin François Dinomais, Gilles Gérard, prêtres, N. Guyot, diacre, Jean-François Bucheron, Édouard Paul Honoré Roussel, clercs tonsurés, tous du diocèse de Rennes.

Chapitre 3 - RELATIONS ENTRE LES DEUX LA MENNAIS (1825-1827)

Désormais, le supérieur général se rend fréquemment à St-Méen, Rennes et la Chênaie mais il réside ordinairement à Ploërmel. De plus en plus, il songe à une transformation de la Société des Prêtres de Saint-Méen et ceci n'est pas sans lien avec l'avancée des projets de Félicité de la Mennais.

Pour bien comprendre la situation, il faut rappeler les relations très suivies entre les deux frères : Jean n'ignore rien des activités et des écrits de Félicité ; celui-ci se tient au courant des réalisations de son aîné. Il écrit en 1825 à sa cousine, Mme de Champy :

*"Mon frère passe la moitié de sa vie à visiter son établissement et à en fonder de nouveaux. Ses écoles font un bien immense, et que tout le monde sent dans notre pays. Il est, en vérité, comme la seconde Providence des petits enfants."*¹¹¹

Un projet officiel : l'École des Hautes Études ecclésiastiques

On a vu que, dès le mois de janvier 1825, Félicité accueillait à la Chênaie, comme compagnon de travail, l'abbé Gerbet : ce fut le début d'une longue collaboration.

Attentifs à la situation de l'Église de France, ils ne pouvaient que s'inquiéter d'un projet d'établissement, à Paris, dans le cadre de l'ancienne Sorbonne, d'une école destinée à promouvoir les sciences religieuses. A l'origine de cette idée se trouvait le ministre des Affaires Ecclésiastiques, Mgr Frayssinous¹¹² et un groupe d'évêques qui présentèrent à ce sujet un Mémoire au Roi. Leur proposition fut agréée et l'ordonnance royale du 20 juillet 1825 stipulait qu'il serait établi à Paris "une maison centrale de Hautes Etudes Ecclésiastiques" réservée aux sujets désignés par les chefs des diocèses pour compléter leurs études théologiques. Une commission épiscopale était chargée d'en élaborer les statuts.

Un des rédacteurs du *Mémorial Catholique*, dès août 1825 puis dans les numéros suivants, exprime ses critiques contre ce qu'il appelle : "La nouvelle Sorbonne" et s'inquiète de voir s'établir pour le clergé une formation supérieure contrôlée par l'autorité civile et inspirée par ailleurs des principes gallicans¹¹³.

Finalement, le projet n'aboutit pas, notamment par suite des exigences de l'archÉvêque de Paris, membre de la commission des statuts, qui revendiquait la juridiction spirituelle sur le futur établissement. Mais cette tentative manquée ne pouvait qu'affermir Félicité et Jean-Marie dans leur résolution de préparer à l'Église les prêtres instruits et zélés dont elle avait tant besoin.

La lutte contre le gallicanisme

Les deux frères se retrouvent lorsqu'il s'agit de livrer combat au gallicanisme. Les "quatre Articles" de la Déclaration de 1682 étaient encore enseignés dans maint séminaire de France. Comment réagir ? On s'arrêta à l'idée de faire parvenir à chacun des grands séminaires du royaume un petit opuscule qui fasse en quelques pages le point de la question. Imprimé sur les presses et au compte du *Mémorial Catholique*, ce serait le cadeau de bonne année de la revue. Le maître de la Chênaie se charge de la rédaction et intitule le livret : "In

¹¹¹ Lettre du 13 juin 1825, LE GUILLOU, *Op. cit.* III, p. 59.

¹¹² Denys Luc FRAYSSINOUS (1785-1841), conférencier à Saint-Sulpice de 1803 à 1809 et de 1814 à 1822 ; évêque *in partibus* d'Hermopolis. Grand-Maître de l'Université et ministre des Affaires Ecclésiastiques à partir de 1824.

¹¹³ *Le Mémorial catholique*, août 1825, p. 76 ; novembre 1825, p. 266

*quatuor articulos declarationis anno 1682 editae aphorismata ad juniores theologos, auctore FD.L.M.*¹¹⁴.

Gerbet écrit à de Salinis, le 2 décembre 1825 :

*"Je vous envoie ci-joint, mon cher ami, des observations latines sur les quatre articles, destinées à être répandues parmi les clercs des séminaires. Veuillez les faire imprimer le plus tôt possible (...) Messieurs de la Mennais vous prient avec moi de soigner l'impression et de prendre les moyens les plus convenables pour en faire parvenir un certain nombre d'exemplaires dans tous les séminaires de France"*¹¹⁵.

On trouve, dans chaque diocèse, un correspondant chargé de veiller à la distribution de l'opuscule : à Rennes, M. Coëdro, à Luçon, le R Gabriel Deshayes, l'ami de Jean-Marie de la Mennais, supérieur des Pères de la Compagnie de Marie ; à Quimper, l'abbé Langrez, ancien professeur à l'école ecclésiastique de Saint-Malo ; à Saint-Brieuc, le chanoine Vielle, un ami de longue date ; à Troyes, l'abbé Coudrin¹¹⁶, vicaire général ; à Nevers, Mgr Millaux, ancien vicaire général de Rennes, etc.

Mais la police veillait : elle intercepta le courrier destiné à l'aumônier du collège Henri IV. Mgr Frayssinous, ainsi alerté, fit rédiger par le sulpicien M. Boyer une réplique qui parut en même temps que les *Aphorismata*¹¹⁷.

Gerbet compose des articles pour le Mémorial catholique et prépare un ouvrage : *Des doctrines philosophiques sur la certitude, dans leur rapport avec la théologie*, où il reprend les thèses de l'Essai.

Félicité avait publié, en mai 1825, la première partie de son livre : *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et social*. Il y dénonçait la situation de la société par rapport à l'Église : *"L'État en France est athée et la religion n'y est, aux yeux de la loi, qu'une chose qu'on administre"*.

A la fin de 1825, il préparait la deuxième partie de l'ouvrage, qui allait paraître en mars de l'année suivante. Ses prises de positions ultramontaines ne pouvaient que lui aliéner les gallicans, et indisposer les hommes du gouvernement. Son frère ne l'ignorait pas : le 10 décembre 1825, il écrit à Querret : *"Féli travaille ; il en dira de belles, comptez-y !"*¹¹⁸ ; deux mois plus tard, dans une autre lettre au même correspondant, il remarque : *"Si, de cette fois-ci, il ne va pas en prison, il faut désespérer d'y aller jamais"*¹¹⁹.

L'auteur, écrit Rohrbacher, en parlant de cette partie de l'ouvrage, *"tire les conséquences de ce qui précède par rapport au gouvernement de l'Église et aux relations des évêques avec le Pape, centre et lien de l'unité catholique"*¹²⁰.

C'était une attaque en règle du gallicanisme et, pour La Mennais, l'occasion de préciser sa position sur les rapports de l'Église avec l'État, dans la conjoncture. Le héraut de l'ultramontanisme allait se heurter à la fois aux responsables de l'Église et au pouvoir civil ; mais il savait que ses idées étaient bien accueillies par une partie du clergé :

*"Les bonnes doctrines ont fait l'an dernier des progrès remarquables : j'attends encore mieux de celle-ci. Le clergé séculier et principalement le jeune clergé est en général excellent. Il aime ce qui est vrai, mais il était temps de le lui dire."*¹²¹

¹¹⁴ Connus sous le nom d'*Aphorismata*.

¹¹⁵ DE LADOUE, *Op. cit.*, I, p. 118.

¹¹⁶ Pierre COUDRIN, (1768-1837), vicaire général dans les diocèses de Mende, Sées, Troyes puis Rouen : fondateur de la congrégation des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie (dite de Picpus). Jean-Marie de la Mennais avait eu des contacts avec lui à la Grande Aumônerie

¹¹⁷ Cf. LAVEILLE, *Op. cit.* p. 456-457.

¹¹⁸ Cité par ROUSSEL, *Lamennais, d'après des documents inédits*, I, p. 182

¹¹⁹ Lettre du 9 février 1826. Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 437 et note

¹²⁰ *Op. cit.*, XXVIII, p. 357.

¹²¹ Lettre au comte de Senfft, 18 février 1826. LE GUILLOU, *Op. cit.* III, p. 157.

Contre-offensive gallicane

Au début de l'année 1826, un fonctionnaire des Affaires Extérieures, le comte de Montlozier, publia une brochure dirigée contre les ultramontains et les jésuites : *Mémoire à consulter sur un système politique et religieux tendant à renverser la religion, la société et le trône*¹²². Le pamphlet fit grand bruit dans la presse. Peu après cette publication, Félicité de la Mennais faisait paraître la deuxième partie de son ouvrage : *De la religion...* Le livre fit choc ; l'auteur y résumait sa pensée en formules abruptes : "*Sans le Pape, pas de christianisme ; sans le christianisme, pas de religion ; sans religion, pas de société.*"

Ses adversaires eux-mêmes devaient reconnaître les qualités de l'écrivain : "*C'est effrayant de talent*", déclara Frayssinous.

Le gouvernement crut devoir intervenir : Montlozier fut relevé de ses fonctions ; l'abbé de la Mennais fut traduit devant le tribunal correctionnel : il y comparut, assisté de l'avocat Berryer et accompagné de Gerbet. L'abbé Jean était accouru : il arriva trop tard, comme il l'écrit à son ami Querret :

*"J'étais venu pour assister à la fête de Féli mais tout était fini quand je suis arrivé. (...) Dans l'état d'irritation et d'égarement où sont les esprits, il est impossible qu'il n'y ait pas d'autres procès du genre de celui-ci, car vous sentez bien qu'on ne gardera pas un lâche silence."*¹²³

C'est à l'occasion de ce voyage à Paris que Jean-Marie de la Mennais rencontra un prêtre lorrain, vicaire à Lunéville, féru de théologie, qui était venu soutenir l'écrivain dont il appréciait les oeuvres : l'abbé Rohrbacher. Ultramontain convaincu, il allait bientôt entrer dans l'équipe de rédaction du *Mémorial* avant de contracter d'autres engagements qui l'amèneront en Bretagne.

Cependant Mgr Frayssinous, ministre des Affaires ecclésiastiques, profitant de la réunion à Paris d'un certain nombre d'évêques, leur proposa de présenter une motion rédigée dans l'esprit des doctrines gallicanes, pour l'opposer aux prises de positions de Félicité de la Mennais¹²⁴.

Réunis chez le cardinal de la Fare, quatorze prélats préparèrent, le 3 avril 1826, une *Déclaration* présentée au Roi puis communiquée, par les soins de Mgr Frayssinous, à tous les évêques de France¹²⁵. Nombre d'entre eux refusèrent de signer ce document ou ne le firent qu'avec réserves, mais le *Moniteur* publia le texte de la déclaration, y ajoutant une liste de soixante-dix signataires.

Un pareil procédé appelait des protestations : Mgr Millaux, évêque de Nevers, écrit à cette occasion, à l'abbé Jean :

*"Vous ne me verrez point figurer parmi les signataires. Plusieurs, je m'imagine, ont mis des restrictions dont on n'a point fait mention."*¹²⁶

Quant à Félicité, qui n'ignorait pas ces oppositions, il se croyait approuvé par le pape Léon XII, comme le lui affirmaient des amis italiens, telle la comtesse Montanovi Riccini :

*"Le Théatin*¹²⁷ *me décrit une longue et consolante audience qu'il a reçue de notre Saint-Père le 26 de juillet (...) Il a retrouvé le Saint-Père bien pénétré d'estime et de bienveillance pour vous, pour vos ouvrages et pour*

¹²² François-Dominique Reynaud comte de Montlozier (1755-1838) ; après avoir servi dans l'armée des Princes, cet ancien émigré s'était rallié à Bonaparte ; il fut attaché au ministère des Affaires extérieures.

¹²³ Lettre du 6 mai 1826, LE GUILLOU, *Op. cit.* III, p. 197.

¹²⁴ Mgr Frayssinous avait publié quelques années auparavant : *Les vrais principes de l'Église gallicane*, Paris, 1817. Les évêques présents à Paris comprenaient les pairs, venus pour la session de la Chambre Haute, et les membres de la commission réunie pour établir les statuts de l'école des Hautes Etudes Ecclésiastiques.

¹²⁵ Déclaration du 3 avril 1826, intitulée : *Exposé des sentiments des évêques (...) sur l'indépendance des rois dans l'ordre temporel*

¹²⁶ Lettre du 19 mai 1826, adressée à Jean-Marie de la Mennais, par motif de prudence : "*C'est à vous que je m'adresse et d'ailleurs vous mettez tout en commun(...). Je n'ai osé écrire à M. Féli (...) parce que je le croyais placé sous une surveillance très active*". Mgr Millaux était ancien supérieur du grand séminaire de Rennes. LE GUILLOU, *Op. cit.* , III, p. 598.

¹²⁷ Il s'agit du P. Gioacchion Ventura di Raulica, ami de Félicité, supérieur général des Théatins.

tout ce que vous souffrez pour la bonne cause."¹²⁸

Les réticences formulées par un certain nombre d'évêques par rapport à la Déclaration du groupe des quatorze étaient la preuve que les principes gallicans étaient désormais bien ébranlés dans l'épiscopat français.

Les deux frères apparaissent donc très unis dans le combat pour la défense de l'Église ; on l'a vu, Jean-Marie était fier de Félicité. De son côté, celui-ci n'hésite pas à prendre la défense des oeuvres éducatives de l'abbé Jean : ainsi, dans la deuxième partie de son ouvrage : *De la Religion...*, il dénonce l'arbitraire du ministre de l'Intérieur Corbière qui supprime d'autorité certaines subventions départementales consacrées aux écoles et qui va même jusqu'à annuler des legs en leur faveur ¹²⁹.

Relations entre Saint-Méen et la Chênaie

Les liens d'affection fraternelle qui unissaient les deux La Mennais se doubleraient de relations amicales entre les membres des deux groupes.

Gerbet écrivant à Félicité, le 22 mai 1825, à propos des articles sur les conférences de Mgr Frayssinous, parus dans le *Mémorial Catholique*, indique qu'il en a "*concerté le plan avec M. l'abbé Jean.*"¹³⁰ La même lettre de Gerbet laisse entendre que Jean est au courant des activités à la Chênaie. Il aime se rendre à cette demeure remplie des souvenirs de famille.

L'abbé Gerbet s'y plaît également :

"La paix, la solitude, une bibliothèque de douze mille volumes et les deux Messieurs de la Mennais, c'est quelque chose. Je travaille à mon cours de philosophie, (..) je fais de l'italien ; je vais me remettre au grec et j'écris à mes amis".

L'arrivée de l'abbé Rohrbacher.

Seul l'abbé Gerbet avait accompagné Félicité de la Mennais à la Chênaie ; un autre compagnon allait bientôt le rejoindre dans ses luttes : René-François Rohrbacher¹³¹. Celui-ci a raconté lui-même, dans son *Histoire Universelle de l'Église Catholique*, comment il apprit à connaître Félicité après la lecture du second volume de l'Essai :

"Parut dans la Quotidienne un premier article de M. Laurentie¹³². Je lui adressai quelques réflexions dont je fis part à M E de Lamennais par une lettre du 24 août (..) M F. de Lamennais me répondit : "Vous m'avez parfaitement compris et je trouve tant de clarté dans l'exposé que vous faites de ma doctrine que je vais le faire insérer dans le Défenseur"¹³³.

Dès la publication du premier numéro du *Mémorial Catholique*, en janvier 1824, Félicité avait recommandé

¹²⁸ Lettre du 6 août 1826, citée par LE GUILLOU, *Op. cit.*, p. 607.

¹²⁹ *Op. cit.*, p. 23.

¹³⁰ L'abbé de la Mennais avait accepté en 1824 la direction du *Mémorial Catholique*. Il l'assuma jusqu'à son retour en Bretagne.

¹³¹ René-François ROHRBACHER (1789-1856), vicaire à Lunéville (Meurthe et Moselle), adopte les idées à la lecture de *l'Essai* et compose dès 1822 un *Catéchisme du Sens commun*. Après la dissolution de la Congrégation de Saint-Pierre, il devient professeur au grand séminaire de Nancy. Auteur de plusieurs ouvrages, et notamment de *l'Histoire Universelle de l'Église Catholique* (29 volumes, de 1842 à 1849).

¹³² Pierre Sébastien LAURENTIE (1793-1876), homme de lettres, Inspecteur Général des Études de 1822 à 1826.

¹³³ ROHRBACHER, *Op. cit.*, XXVIII, p. 276-277.

aux dirigeants de la revue, pour en améliorer la valeur, de s'associer Rohrbacher¹³⁴ .

La façon dont celui-ci décida d'aider l'abbé de la Mennais est tout à son honneur :

"M F. de Lamennais était tracassé par le gouvernement (..) parce qu'il défendait avec courage les doctrines et les prérogatives du Saint-Siège. Je le voyais seul ou à peu près. La nouvelle qu'il était traduit en police correctionnelle me déterminait tout à fait à me réunir à lui pour le soutenir dans ses combats pour l'Église"¹³⁵.

M. Rohrbacher arriva à Paris à l'époque du procès, qui eut lieu les 20 et 21 avril 1826. Il rejoignit ensuite La Mennais et Gerbet à Versailles et travailla aux bureaux du *Mémorial Catholique*.

1826: luttes et projets.

Nous savons que l'abbé Jean est tenu informé des activités de son frère : celui-ci lui parle sans doute des attaques qu'on prépare contre lui; mais il lui communique aussi ses desseins :

"Tu sais que nous avons le projet de nous réunir ici quelques amis pour vivre et travailler ensemble. Cela paraît devoir s'arranger et mieux même que nous ne l'espérons."¹³⁶

Ceci concerne la future "École de la Chênaie". Mais d'autres perspectives se révèlent : la formation de jeunes gens destinés à prendre un jour la relève des défenseurs de l'Église ; Félicité en parle à son frère, dans la même lettre, non seulement pour l'informer, mais pour solliciter son aide, voire son association à l'oeuvre :

"Des personnes à qui je m'intéresse ont le désir de se consacrer à l'éducation de la jeunesse et il se pourrait faire qu'elles réussissent à traiter du collège de Juilly (..) Elles seraient fort aises d'avoir tes conseils et, de mon côté, je désirerais extrêmement que nous puissions nous réunir tous deux (..) ce qui ne t'empêcherait pas de conduire tes affaires de Bretagne, où tu ferais des voyages aussi longs et aussi fréquents que tu le jugerais convenable. Réfléchis à cela..."

Ainsi Félicité voudrait que l'abbé Jean, pourtant surchargé de besogne - n'est-il pas vicaire général de Mgr de Lesquen, supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne et des prêtres de Saint-Méen ? - vienne le rejoindre de temps en temps pour apporter sa collaboration.

M. Gerbet s'associe à Félicité pour demander le soutien de l'abbé Jean. Celui-ci est attentif à cet appel. D'une part, il veut être près de son frère, dans le procès qu'on lui intente ; d'autre part il est sensible à la demande d'association et il réfléchit aux moyens de la réaliser.

Cependant Félicité est happé par les événements : il compte se rendre à Turin pour rendre visite à la famille de Senfft ; mais les circonstances l'appellent à Paris pour régler d'épineuses affaires avec ses libraires, et pour répondre aux attaques des adversaires gallicans. De février à août 1826, Félicité réside soit à Paris, soit à Versailles dans un logement qui appartient au père de O'Mahony, et que celui-ci met à sa disposition pour cinq mois. Il s'y installe avec Gerbet et Rohrbacher.

Toutefois, vers la mi-août 1826, Félicité de la Mennais se trouve sérieusement fatigué : on craint une maladie

¹³⁴ Je crains pour le M(émorial) s'il n'est pas mieux fait que la première livraison qui est bonne pour le fonds mais presque entièrement illisible. Il importe beaucoup aux rédacteurs de s'associer l'abbé Rohrb(acher) et Mah(ony)". Lettre à Jean, le 29 janvier 1824

¹³⁵ *Op. cit.*, X XVIII, p.

¹³⁶ 282 Lettre à Jean, février 1826. LE GUILLOU, *Op. cit.*, p. 161..

de coeur. Sur avis médical, il se rend à Saint-Sauveur, dans les Pyrénées, pour y prendre les eaux. Enfin rétabli, il est de retour à Paris à la mi-octobre. Avec Gerbet et Rohrbacher il s'installe dans un logement, rue d'Enfer.¹³⁷

Félicité reste attentif aux menaces qui pèsent sur l'Église, notamment en France, prompt à répercuter les informations ; le 14 décembre 1826, il écrit au comte de Senfft :

*"Il est certain que le roi a signé une ordonnance pour supprimer les collèges des Jésuites."*¹³⁸

En fait, cela se réalisera, dix-huit mois plus tard, en juin 1828.

En toute sincérité, il se croit désigné pour une tâche à laquelle il ne veut pas faillir. L'expression qu'il en donne n'est sans doute pas exempte d'illusion, mais elle éclaire sa position intime, tel cet extrait d'une lettre au comte de Senfft :

*"Je vous ai déjà dit ce qui me retient ici : le devoir, un devoir rigoureux. Je suis honteux de le dire, -mais je ne crois pas y mettre d'amour-propre-, par le pur effet des circonstances, je me trouve être le centre de ceux qui aiment et défendent la Religion dans ce pays (...) Si j'abandonnais l'oeuvre, elle tomberait à l'instant. N'en répondrais-je pas alors devant Dieu ?"*¹³⁹

1827 : l'année des décisions.

On peut relever, dans une lettre que Félicité adresse le 14 février 1827, à la comtesse de Senfft, cette phrase qui attire l'attention :

*"Priez, priez pour un pauvre prêtre que tout rappelle au sentiment de son insuffisance, et qui peut avoir, dans cet état, une grande et importante détermination à prendre."*¹⁴⁰

Sans doute n'est-il pas facile de l'interpréter de façon certaine, mais on peut l'appliquer à l'une ou l'autre des grandes décisions prises en ce début d'année 1827 par Félicité de la Mennais.

Il décide en effet d'exposer au Saint-Père ses vues sur la situation religieuse et politique de la France. Ayant pris contact avec le nonce apostolique, Mgr Lambruschini¹⁴¹, il fait parvenir au Pape Léon XII, par son entremise, un *Mémoire* confidentiel sur l'état de l'Église en France. Dans la dernière partie de ce mémoire, l'auteur insiste sur une idée qui lui est chère :

*"Il serait fort à désirer que, pour la culture des sciences, l'Église (...) fit tourner à l'avantage des hommes des connaissances indifférentes par elles-mêmes au bien et au mal, mais qui produisent toujours infiniment plus de mal que de bon, quand le principe religieux ne préside pas à leur développement."*¹⁴²

La deuxième détermination prise alors par Félicité de la Mennais concerne la transformation de la congrégation de Saint-Méen. Ceci montre à l'évidence les liens étroits qui unissent les deux frères La Mennais à cette période.

L'abbé Jean se rend à Paris, vers le 20 mars 1827, dans le but de ramener Félicité à la Chênaie.

*"Je suis venu ici pour chercher mon frère et l'emmener en Bretagne (...) A la Chênaie, seul au milieu de ses bois et de ses livres, il jouira de quelque repos."*¹⁴³

Ils rentrent à la propriété familiale, fin avril. Mais l'abbé Jean dut repartir aussitôt, pour prendre part au Jubilé donné à Rennes. Il est donc certain que Félicité n'ignore rien de ses multiples activités apostoliques. La

¹³⁷ Cf. lettre à la comtesse de Senfft, 28 septembre 1826, et lettre à l'abbé Jean, 20 octobre 1826. LE GUILLOU, *Op. cit.*, III, p. 233 et 235.

¹³⁸ LE GUILLOU, *Op. cit.*, III, p. 253.

¹³⁹ Lettre du 22 décembre 1826, *Op. cit.*, p. 256.

¹⁴⁰ LE GUILLOU, *Op. cit.*, III, p. 276.

¹⁴¹ Nonce à Paris de 1827 à 1831.

¹⁴² LE GUILLOU, *Op. cit.*, III, p. 291.

¹⁴³ J.-M. de la Mennais au comte de Senfft, 9 avril 1827. FORGUES, I, p. 236, note 1.

congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne compte à cette époque 157 frères en exercice dans 57 écoles, avec 6105 élèves¹⁴⁴. Parlant de son frère, Félicité écrit à la comtesse de Senfft :

*"Ses établissements vont à merveille, malgré toutes les difficultés."*¹⁴⁵

Félicité connaît également la congrégation de St-Méen et notamment les Missionnaires ; lorsque Gerbet s'apprête à prendre la route pour venir à la Chênaie, Félicité lui écrit :

*"J'ai oublié de vous dire, mon cher ami, de ne pas manquer de descendre à Rennes, chez les Missionnaires."*¹⁴⁶

C'est l'indice de bonnes relations entretenues avec ceux-ci par l'écrivain. Le chanoine Mathurin Houet a noté plus tard, parlant de ces rencontres :

*"Avant septembre 1828, Félicité n'eut (avec eux) que des rapports d'amitié."*¹⁴⁷

En réalité, depuis un an déjà s'affirmait la collaboration des deux frères La Mennais à un projet qui concernait au plus haut point la congrégation des Prêtres de Saint-Méen.

En effet, le 11 juin 1827 l'abbé Jean adresse à M. Rohrbacher une lettre qui mérite d'être citée car elle dénote une nette évolution de la situation :

"F(éli) m'a communiqué votre dernière lettre et j'y ai lu avec bien du plaisir le paragraphe dans lequel vous exprimez le désir de mettre promptement la main à l'oeuvre : l'abbé de S(alinis) vous aura dit ce que je lui marquais à cet égard, il y a environ quinze jours ; nous sommes donc parfaitement d'accord et il ne s'agit plus que de fixer les dates. Arrangez-vous pour venir nous rejoindre à Plo&mel le 11 août ; nous aurons une semaine à nous voir et à causer, et, dans la semaine suivante, vous nous aiderez à faire la retraite de nos cent soixante frères ; la nôtre commencera à Rennes le 9 de septembre. Je souhaite vivement que Gaud(in)¹⁴⁸ vous accompagne si, comme je le suppose, son parti est pris définitivement. (..)

*J'ai la douce confiance que le bon Dieu daignera bénir ce que nous entreprenons pour sa gloire ; je vous dirai de vive voix ce qu'il a déjà fait pour nous, et ce sera pour vous, je pense, comme pour moi, un nouveau motif de nous consacrer sans réserve à son service (..) Totus tuus in Xto et B. V. Jean."*¹⁴⁹

Cette lettre fournit une indication nette sur les intentions des deux frères La Mennais, relativement à la congrégation de Saint-Méen, qu'ils ont l'intention de transformer profondément. Nous en trouvons la confirmation dans la correspondance ultérieure de l'abbé Mathurin Houet entré lui-même dans la congrégation en 1827. Sollicité par Mgr de Ladoue, qui préparait un ouvrage sur l'école mennaisienne, l'abbé Houet écrit :

*"Dès la fin de 1827, M Féli avait déjà envoyé à son frère M Rohrbacher".*¹⁵⁰

Dans une autre lettre, l'abbé Houet précise à ce sujet :

*"En vue de cette transformation, M Rohrbacher avait été incorporé dès 1827 dans notre société de Rennes".*¹⁵¹

¹⁴⁴ Au 1er juin 1827: chiffres fournis par l'abbé Jean à M. Blanchard, recteur de l'Académie de Rennes. Cf. LAVEILLE, *Op. cit.* II, p. 35.

¹⁴⁵ FORGUES, *Op. cit.*, I, p. 235.

¹⁴⁶ Lettre du 21 juin 1827. LE GUILLOU, *Op. cit.* III, p. 345.

¹⁴⁷ Lettre à M. de Ladoue, 1866, AFIC, 34-A-15.

¹⁴⁸ Autre graphie : Godin. E SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC II*, p. 22.

¹⁴⁹ AFIC 32-B-2. Citée par A. ROUSSEL, *Op. cit. I*, p. 199-201 et F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC II*, p. 22-23. La lettre de Rohrbacher à Félicité de la Mennais est datée du 31 mai 1827. Cf. LE GUILLOU, *Op. cit. III*, p. 334.

¹⁵⁰ Lettre du 3 avril 1866. Dossier HOUET, AFIC.

¹⁵¹ Id. AFIC, 34-A-15.

Dans son ouvrage sur la Congrégation de Saint-Pierre, Dargis commente le texte de la lettre du 11 juin 1827 : "*Mettre la main à l'oeuvre*" pouvait s'interpréter au sens strict dans le cas où M. Rohrbacher, professeur de théologie, s'engageait à participer à la formation des futurs clercs dans la société de Saint-Méen. Mais la mention de l'abbé de Salinis laisse à penser que le départ de M. Rohrbacher des bureaux du Mémorial catholique, à Paris, a dû être soigneusement préparé : il s'agit de "*mettre promptement la main à l'oeuvre*", une oeuvre nouvelle "*que nous entreprenons pour la gloire (de Dieu)*", écrit l'abbé Jean.

C'est encore l'abbé Houet qui apporte sur ce point une précision supplémentaire. Dans des notes rédigées le 3 avril 1866, il écrit : "*C'est apparemment dans le courant de l'année 1827 que MM. de la Mennais arrêtèrent le changement effectué en 1828*".¹⁵²

Il s'agit bien, avant le 31 mai 1827, d'un accord entre les deux La Mennais pour incorporer dans la congrégation de St-Méen et en vue de la transformer, quelques "disciples" de Félicité, susceptibles de travailler utilement au service de l'Église et à la défense de la vérité, élargissant ainsi les objectifs spécifiques de la Société des Prêtres de Saint-Méen.

Qui prend l'initiative ?

A cette question, certains répondent : Jean-Marie de la Mennais¹⁵³ ; d'autres pensent que c'est Félicité¹⁵⁴

Les deux frères se trouvent d'accord sur un point : il est urgent de prendre la défense de la religion, menacée du dehors par les manoeuvres du pouvoir civil, et du dedans par les pressions des jansénistes, des gallicans ou la montée de l'incrédulité.

On a vu que Félicité se croyait à cet égard investi d'une mission, comme il le confie à la comtesse de Senfft en octobre 1827 :

*"Je suis arrêté par des liens que nulle volonté humaine ne peut rompre (.). Je parle des devoirs rigoureux que la Providence m'impose (..) rappeler à la société des vérités qu'elle oublie ; je croirais (..) manquer directement à ce que Dieu exige de moi si (..) j'interrompais un seul instant le travail dont je suis chargé."*¹⁵⁵

L'abbé Jean partage ce point de vue, lui qui écrit, le 9 avril précédent au comte de Senfft, à propos de son frère :

"Dieu l'a fait soldat ; sa vie est un grand combat contre tous les ennemis de la vérité, dont la haine est infatigable."

Et, parlant des attaques lancées contre Félicité, sur sa doctrine du "sens commun", il ajoute :

*"Au reste il est bien clair qu'on voudrait flétrir le défenseur du Saint-Siège, afin de diminuer son autorité toujours croissante sur les esprits et de mettre obstacle aux témoignages de haute bienveillance qu'il pourrait recevoir d'ailleurs. Quels hommes, et quel siècle !"*¹⁵⁶

¹⁵² Dossier HOUET. AFIC, 537-2.

¹⁵³ Tels le F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, ATLC, II, p. 23-24 et LE GUILLOU, *L'Évolution de la pensée religieuse de La Mennais*, p. 77.

¹⁵⁴ LAVEILLE, *Op. cit.* I, p. 444 445.

¹⁵⁵ Lettre à la comtesse Louise de Senfft, 2 octobre 1827, LE GUILLOU, *Op. Cit.*, III, p. 376

¹⁵⁶ Lettre citée par FORGUES, *OEuvres posthumes*, I, p. 236-237.

Selon F. Symphorien-Auguste et Le Guillou, l'abbé Jean proposa à Félicité d'entrer, avec quelques-uns de ses proches collaborateurs, dans la congrégation de Saint-Méen, qui en serait transformée. On comprend que Félicité ait pu hésiter : s'il avait le projet de constituer un groupe d'ecclésiastiques pour la défense de la foi, il n'est pas certain qu'il entrevoyait, pour ce faire, l'entrée dans une société religieuse. Par contre, nous l'avons vu, l'abbé Jean envisageait un institut aux oeuvres multiples et la congrégation de Saint-Méen pouvait être la base sur laquelle on pouvait construire. Il s'en explique en 1827, devant ses religieux, lors de la retraite. Parlant de la religion, il déclare :

*"Quand je pense à ses destinées futures, je tremble de la voir périr et s'éteindre au milieu de nous, faute d'appui, faute d'institutions appropriées aux besoins des temps, faute d'hommes assez instruits pour la défendre contre les ennemis nouveaux qui l'attaquent."*¹⁵⁷

Malgré ses réticences, Félicité accepta la proposition de son frère, et on peut penser que sa décision se situe entre février et mai 1827¹⁵⁸. En se ralliant ainsi aux vues de l'abbé Jean, il était convaincu d'agir pour le plus grand bien, comme il l'écrit à l'abbé Gerbet :

*"J'espère que Dieu bénira cette oeuvre entreprise uniquement pour sa gloire."*¹⁵⁹

D'un autre côté, indépendamment de l'idée d'une congrégation religieuse, Félicité, très préoccupé des dangers qui menacent l'Église de France et persuadé de l'action qu'il était appelé à mener pour sa défense, a pu insister pour en presser la mise en oeuvre. D'aucuns estiment qu'il a contribué à hâter la transformation de la société de Saint-Méen. C'est l'avis de l'abbé Mathurin Houet qui écrit : *"Jean-Marie de la Mennais, entrant dans les idées de l'écrivain, prépara toute la congrégation de Saint-Méen à devenir (..) la congrégation de Saint-Pierre"*.¹⁶⁰

De même, Eloi Jourdain, alias Sainte-Foi, s'exprime ainsi au sujet de l'abbé Jean : *"Sa piété et sa charité l'avaient fait entrer dans les pensées et les vastes projets de son frère"*.¹⁶¹

En donnant son acceptation, remarque Dargis, Félicité réalisait les désirs de vie retirée, de vie monastique et pieuse qu'il avait jadis caressés. Ayant pris sa résolution, il la fait partager sans tarder à quelques-uns de ses disciples : Rohrbacher, Daubrée et autres.

Autres adhésions à la Congrégation de Saint-Méen :

Deux autres disciples mennaisiens entrent au noviciat de Rennes peu de temps après M. Rohrbacher : Albert Gaudin, dont il est question dans la lettre ci-dessus, et Jean-Baptiste Daubrée, originaire du diocèse de Paris, au sujet duquel Félicité écrit à Gerbet :

*"Parlez-moi un peu des dispositions de Daubrée. S'il persistait dans son premier désir, et si vous jugiez, ainsi que l'abbé de Salinis, qu'il pût être utile, il ne faudrait pas perdre de temps pour demander son exeat par l'évêque de Rennes."*¹⁶²

¹⁵⁷ Cf. Mgr FRUTAZ, *Op. cit.*, p. 465.

¹⁵⁸ On peut relire à ce sujet les lettres à la comtesse de Senfft et à Rohrbacher citées ci-dessus, p.52 et 55.

¹⁵⁹ Lettre du 26 novembre 1827. LE GUILLOU, *Op. cit.*, III, p. 409.

¹⁶⁰ Papiers de l'abbé Houet, AFIC 537-2.

¹⁶¹ Ch. SAINTE-FOI, *Souvenirs*, p. 70.

¹⁶² Lettre à l'abbé Gerbet, 16 juin 1827. Cité par DE LADOUÉ, *Vie de Mgr Gerbet*, I, p. 348.

Daubrée fit sa consécration de novice le 8 décembre 1827.¹⁶³

Dans la correspondance de Félicité à cette époque, il est également question de Théodore Combalot,¹⁶⁴ qui avait songé à entrer dans la congrégation de Saint-Méen, après un séjour à Rennes en juin 1827 :

"Vous m'aviez dit quelque chose, écrit-il à Félicité, du dessein où vous étiez avec Mr votre frère, de réunir quelques ecclésiastiques dévoués à la défense des doctrines du St-Siège et à l'oeuvre des missions. Ce double objet me convient pleinement et il me semble qu'une congrégation de ce genre entre absolument dans les vues de la divine Providence (...) Je vous offre donc mes faibles services."¹⁶⁵

Sans doute hésita-t-il lui-même à s'engager, après l'expérience tentée chez les Jésuites ; mais il apporta son soutien à la société de diverses manières. Il s'offrit à recueillir des fonds et apporta 17.000 francs pour l'acquisition de Malestroit.¹⁶⁶

A ces disciples de Félicité, s'ajoutent d'autres aspirants, prêtres ou simples minorés, qui obtiennent de l'évêque l'autorisation d'entrer dans la Société de Saint-Méen. Les registres de l'évêché en font foi :

"Sur la demande de M Jean-Marie Robert de la Mennais (.) nous avons permis et permettons à MM. Joseph Marie Fontaine, prêtre, Clément N Harang, minoré, Marc Oléron, tonsuré, Mathurin Houet, id., de notre diocèse, d'entrer dans ladite congrégation et de s'y attacher réservant néanmoins sur eux nos droits dans le cas où ils viendraient à en sortir.

Donné à Rennes (..) le 16 septembre 1827.

C.L. Évêque de Rennes."¹⁶⁷

Sur ces derniers, la personnalité de l'abbé Jean n'a pas été sans influence, comme en témoigne l'abbé Mathurin Houet dans ses souvenirs :

"C'était à Vitré, en 1827, j'achevais mes études au petit séminaire de cette ville. Un jour, un ecclésiastique petit et maigre, au teint basané, à l'oeil vif le front large et haut, déjà sillonné de plis profonds, parut au réfectoire. Sa présence inaccoutumée excita l'attention des maîtres et des élèves, des maîtres surtout dont la plupart paraissaient aussi surpris qu'honorés d'une telle visite. Ce prêtre était le frère du célèbre auteur de l'Indifférence alors à l'apogée de sa gloire. Homme d'action, il avait récemment fondé une société de prêtres (..) Il vit en particulier le principal professeur de l'Etablissement et, à quelques mois de là, ce professeur et deux de ses élèves entraient dans la congrégation de M. de la Mennais. J'étais l'un de ces élèves."¹⁶⁸

Juillet 1827 : une maladie grave de l'abbé Félicité.

La santé de Félicité de la Mennais restait fragile. Au mois de juillet, une aggravation se manifeste ; il sent ses forces l'abandonner : une fièvre bilieuse se déclare ; sa vie semble en danger. M. Blaize de Maisonneuve, beau-frère des La Mennais, alerte l'abbé Jean qui accourt, au soir du 26 juillet et administre à son frère l'extrême-onction. L'abbé Gerbet était à son chevet et lui avait donné l'absolution.

La scène, décrite par les biographes des deux La Mennais¹⁶⁹, revêt un aspect encore plus poignant quand on songe à la destinée de l'écrivain. Félicité disait à Gerbet :

"Mon ami, j'ai bien envie de m'en aller ; j'ai assez de la terre."

Il se tourne vers son frère :

¹⁶³ J.B. DAUBREE fut plus tard professeur à Juilly, qu'il quitta en 1833 pour rejoindre Dom Guéranger à Solesmes. Mais il n'y resta que deux ans. Il mourut à Paris en 1835, âgé de 29 ans.

¹⁶⁴ Théodore COMBALOT, né à Chatenay (Isère) le 21 août 1797, décédé le 18 mars 1873. Ordonné prêtre en 1824, il envisage d'entrer dans la Compagnie de Jésus, et séjourne dans leur noviciat de Montrouge de 1824 à 1827.

¹⁶⁵ Lettre du 30 juillet 1827, LE GUILLOU, *Op. cit.*, III, p. 667.

¹⁶⁶ RICARD, L'abbé Combalot, p. 69.

¹⁶⁷ Arch. dioc. de Rennes, ER. 6

¹⁶⁸ Cité par Roussel, *Op. Cit.*, I, p. 204. Le professeur était l'abbé Fontaine et l'autre élève était Marc Oléron.

¹⁶⁹ Nous citons ici la version de LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 440-441.

"Je te lègue la plus belle chose du monde, la vérité à défendre."

Au milieu de la nuit, il demande d'ouvrir la fenêtre sur le paysage éclairé par la lune. *"La nuit est belle"*, dit le garde-malade. Félicité répond d'une voix faible :

"Pour ma paix, s'il plaisait à Dieu, ce serait la dernière."

Puis ce furent des heures d'agonie. On le crut perdu ; mais un nouveau médecin, appelé en hâte, arriva, établit son diagnostic et administra un remède efficace : le malade était sauvé.

Peu à peu, les forces lui revinrent, et le jour de l'Assomption, Félicité put célébrer la messe dans la chapelle de la Chênaie. Aidé du fidèle Gerbet, Félicité de la Mennais reprit progressivement ses activités et renoua avec ses projets.

Chapitre 4 - TRANSFORMATION DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MÉEN

Il faut suivre maintenant les dernières étapes de l'évolution qui a préparé, puis réalisé la mutation de la Société de St-Méen en un nouvel institut : la congrégation de St-Pierre.

Au noviciat de la rue de Fougères, à Rennes, on vivait plus à l'étroit que jamais : en novembre 1827, note Feildel, dix-huit ecclésiastiques habitaient avec les Missionnaires. M. Coëdro, supérieur local, dirigeait aussi le noviciat.

M. Rohrbacher fut chargé de donner des leçons de philosophie et de théologie aux novices. Persehais porte sur lui ce jugement :

*"Plein de foi et en même temps systématique, rempli de connaissances, il convenait beaucoup mieux dans un cabinet d'études que dans une chaire de philosophie et de théologie."*¹⁷⁰

M. Lévêque donnait aussi des conférences de théologie.

*"Le silence, la régularité faisaient de cette maison un séjour de paix et d'études pieuses (...) Un des sujets les plus marquants du noviciat était M Fontaine qui laissait une chaire de rhétorique vacante au petit séminaire de Vitré pour venir édifier ses jeunes confrères par ses vertus en même temps qu'il leur faisait part de ses connaissances."*¹⁷¹

Janvier 1828 : projets de Félicité de la Mennais

Félicité de la Mennais est désormais partie prenante dans le projet qui vise à transformer la Société des Prêtres de Saint-Méen en une congrégation nouvelle, qui intégrera d'autres objectifs, centrés sur la défense de la religion. Mais, en ce début d'année 1828, il est assailli de demandes et de propositions. Ainsi, le 19 janvier, le marquis de Coriolis lui écrit de Paris :

*"Mgr le Nonce est charmé de vos lettres (...) Il voudrait vous voir à la tête d'un journal politique et religieux à la portée du grand nombre (...) C'est ce qu'il me disait tout-à-l'heure."*¹⁷²

Sans doute le Nonce connaissait-il le *Mémorial* et le rôle de conseiller qu'y tenait Félicité. Mais celui-ci ne pouvait qu'être sensible à cette suggestion, même indirecte, de la part du représentant du Saint-Siège.

Quelques jours plus tard, l'abbé Gerbet l'entretient d'un autre projet, déjà entrevu précédemment¹⁷³, celui de relever le collège de Juilly : les abbés de Scorbiac, de Salinis et Caire sont prêts à s'engager, des amis consentent à fournir les fonds nécessaires, et Gerbet ajoute, au sujet d'un donateur :

"Pour l'intéresser, on lui a parlé du projet de former quelques jeunes gens pour la défense de la religion" ; et il poursuit :

*"Je présume que ce projet vous paraît bon ainsi qu'à M. l'abbé Jean."*¹⁷⁴

Dans la même lettre, Gerbet parle également d'une association de charité dont l'objet est de recueillir des

¹⁷⁰ *Op. cit.*, p. 21-22.

¹⁷¹ FEILDEL, *Op. cit.*, p. 26.

¹⁷² LE GUILLOU, *Op. cit.*, III, p. 714. Charles Louis Alexandre, marquis de Coriolis d'Espinouse (1770-1841), était entré en relations avec Félicité de la Mennais au journal : le *Conservateur*.

¹⁷³ Cf. ci-dessus, p. 51.

¹⁷⁴ Lettre du 20 janvier 1828, LE GUILLOU, *Op. cit.* III, p. 717.

fonds pour *"former des sujets pour la défense de la religion."* Quelques mois plus tard, ce groupement est lancé, il a pris le nom d'*Association pour la défense de la religion catholique* ; il inquiète et dérange et, à son sujet, le cardinal de Latil parlera de *"coterie d'ultramontains."*¹⁷⁵

Cependant un document important nous révèle les progrès de l'idée d'une nouvelle congrégation, dans l'esprit de Félicité de la Mennais. Il s'agit d'une lettre adressée, de Turin où il séjournait chez le comte de Senfft, à la comtesse Riccini, épouse d'un ministre de François II de Modène¹⁷⁶.

"Je ne veux pas quitter l'Italie sans vous entretenir d'un projet qui m'absorbe entièrement et qui a même reçu, depuis deux ans, un commencement d'exécution. Il s'agit de l'établissement d'un ordre religieux, dont le but est :

1° D'opposer aux erreurs qui bouleversent le monde un corps de saines doctrines fondées sur l'enseignement immuable du Saint-Siège(..)

2° Etablissant ces doctrines par des écrits, les répandre aussi dans le peuple par des missions, dans la jeunesse par l'éducation primaire et scientifique, dans le clergé par les retraites ecclésiastiques et l'enseignement des séminaires.

3° De cultiver dans un même esprit vraiment catholique les différentes branches des connaissances humaines afin d'arrêter les ravages de la science impie (.)

4° De défendre sans interruption, selon les besoins du moment l'Église attaquée dans ses dogmes, sa discipline, ses droits."

En quelques lignes sont exprimés ainsi les objectifs de la future congrégation que les deux frères La Mennais se proposent de substituer à la société des prêtres de Saint-Méen. En effet, Félicité ajoute :

"Nous comptons déjà parmi nous une quarantaine de sujets."

S'il écrit à la comtesse Riccini, c'est qu'il a besoin de soutiens financiers : *"Du reste, les plus petites aumônes seront accueillies avec une vraie reconnaissance."*

Quand on compare ce document aux textes fondateurs de la congrégation de Saint-Pierre, on voit combien l'idée initiale de Félicité s'est précisée. Elle est proche de l'exécution. La "quarantaine de sujets" ne sont autres que les religieux de Saint-Méen. L'oeuvre entrevue englobe l'éducation de la jeunesse, l'enseignement dans les séminaires, les missions, auxquels se livrent déjà les congrégations fondées par l'abbé Jean. Elle y ajoute un objectif nouveau, celui-là même qu'annonçait le sermon prononcé par celui-ci lors de la première retraite à Saint-Méen.

Un encouragement du Pape Léon XII.

Ce fut également durant son séjour à Turin que Félicité de la Mennais prit contact avec le Saint-Père pour lui exposer son projet et solliciter sa bénédiction. On ne possède pas ce document, mais une lettre de Mgr Soglia, aumônier particulier du Pape, adressée le 30 juin 1828 à un ami de La Mennais¹⁷⁷, renferme ces lignes :

"Sa Sainteté a loué très fort le zèle de M. l'abbé pour la défense et la propagation des saines doctrines et il

¹⁷⁵ Lettre de Gerbet à Félicité, 16 juin 1828, LE GUILLOU, *Op. cit.*, p. 752.

¹⁷⁶ La comtesse Fernanda Montanovi RICCINI avait, dix ans auparavant, traduit et publié le premier volume de l'Essai. Lettre du 21 juin 1828, d'après la traduction de Gambaro, LE GUILLOU, *Op. Cit.* III, p. 503. La comtesse communique la lettre de Félicité, du 21 juin 1828, au P. Ventura. Arch. des Théatins, Sant Andréa della Valle, Roma. Copie AFIC.

¹⁷⁷ Il s'agit du P. Ventura, qui transmet en juillet 1828 le message de Mgr Soglia. LE GUILLOU, *Op. cit.* IV, p. 473.

examinera en son temps la proposition de Société religieuse qu'en fin de lettre il marque son intention de fonder"

Il est évident que les termes "Société religieuse" renvoient au projet qui figure, nous l'avons vu, dans la lettre de Félicité à la comtesse Riccini.

L'achat de la maison de Malestroit.

Cependant Jean-Marie de la Mennais, ne pouvant obtenir la jouissance de la maison de Fougères prévue pour y installer la maison-mère et le noviciat de la congrégation de Saint-Méen, s'était décidé à faire l'acquisition d'une autre propriété.

Où s'installer ? La correspondance de Félicité révèle les soucis que se faisaient à ce sujet l'écrivain et surtout son frère.

"Nous sommes en train d'acheter une maison à peu de distance de Ploërmel, écrit-il à Mlle de Lucinière. Elle nous devient très nécessaire pour opérer notre réunion."¹⁷⁸

Le 28 août 1828, Félicité de la Mennais écrit à l'abbé de Salinis¹⁷⁹.

"Dieu bénit visiblement ce que nous essayons de faire ici pour sa gloire. Je crois que nous sommes sûrs d'une maison. (Il s'agit de Malestroit) (...) Il nous vient aussi de nouveaux sujets. Nous aurons, comme vous le voyez, besoin d'être aidés par l'Association."

Le 10 août 1828, l'abbé Jean pouvait écrire à son frère :

"Je m'empresse de t'envoyer la lettre du curé de Malestroit que j'ai reçue hier en arrivant ici : vendredi, j'irai chez lui et je saurai vraisemblablement quel est le prix qu'on demande de la maison dont il s'agit : je pense toujours qu'on l'aura pour 15 ou 16.000 francs, et cela ne sera pas trop cher."¹⁸⁰

Une note de Persehais précise que le curé de Malestroit, l'abbé Guyomart, mena les négociations '*pour et au nom de Mr Jean-Marie Delamennais*'.¹⁸¹

Durant tout le mois d'août 1828, la correspondance de Félicité abonde en notations sur ce sujet.

"La maison dont je t'ai parlé est achetée." écrit-il à Benoît d'Azy¹⁸².

Félicité s'implique quotidiennement pour la maison qui doit devenir le noviciat de la nouvelle congrégation ; il suscite des bienfaiteurs :

"L'affaire que vous connaissez va bien ; elle aura cependant besoin d'aide : je la recommande à votre intérêt ainsi qu'au zèle de la marquise Violentine¹⁸³. Son archevêque sait tout et approuve tout ; il y voit pour l'avenir un grand moyen de salut et l'une des oeuvres les plus importantes qui puissent exciter le zèle des chrétiens."¹⁸⁴

¹⁷⁸ Lettre du 18 août 1828, citée par LEMARIE, *Op. cit.* p. 2.

¹⁷⁹ DE LADOUÉ, *Op. cit.*, I, p. 363

¹⁸⁰ Fonds Collineau de Meezemaker, AFIC.

¹⁸¹ *Op. cit.*, p. 23.

¹⁸² Lettre du 6 septembre 1828, LE GUILLOU, *Op. cit.* IV, p. 40.

¹⁸³ Violentina BALBI, née à Genève en 1783, épouse en 1800 le marquis Giacomo Spinola. Elle fut dame de cour de la reine Marie-Christine.

¹⁸⁴ Lettre à la comtesse de Senfft, 27 août 1828, LE GUILLOU, *Op. Cit.*, IV, p. 30. La marquise se montra généreuse, comme en témoigne une autre lettre de Félicité, du 24 septembre 1828. Id, IV, p. 45.

Félicité fait lui-même l'apport d'une "somme de plus de quinze mille francs."¹⁸⁵

Une autre lettre apporte un complément d'informations :

*"Nous venons d'acheter une maison ; il faut la réparer, la meubler. Les sujets arrivent de tous côtés. Dieu prépare les voies à des établissements en des pays étrangers. Mais il faut des ressources pécuniaires. J'ai dû compter sur l'Association établie à ce dessein. Je n'ai même renoncé, comme vous le savez, au premier projet qui aurait assuré mes vues à ce sujet que sous la promesse qu'elles seraient également réalisées avec l'organisation présente."*¹⁸⁶

Au sujet de l'achat de cette maison, Feildel glisse ces commentaires:

*"L'évêque de Rennes vit avec peine et l'opinion publique blâma cette manoeuvre de l'abbé de La Mennais qui transférait hors le territoire de l'évêque de Rennes un établissement formé à l'ombre de sa protection et composé de ses sujets (...) Le noviciat sous forme de séminaire, fut établi à Malestroit, sans être naturalisé à l'évêché de Vannes dont le premier Pasteur donna seulement aux directeurs de l'établissement nouveau des pouvoirs assez larges, mais en laissant voir qu'il ne l'honorait pas de sa faveur"*¹⁸⁷.

L'installation à Malestroit, dont nous avons vu la cause dans l'impossibilité de prendre possession de la maison de Fougères, ne justifie pas pareille interprétation : tout son personnel continuait de dépendre de l'évêque de Rennes, protecteur de la congrégation. Il est vrai toutefois que Mgr de la Motte de Broons et Vauvert, évêque de Vannes, s'il accorda volontiers les pouvoirs demandés pour les prêtres du noviciat, en fixa aussi les limites¹⁸⁸.

Les Ordonnances de juin 1828.

Dans la lutte contre l'ultramontanisme, les gallicans s'en prenaient surtout aux Jésuites, que plusieurs évêques avaient appelés à la direction de leur petits séminaires¹⁸⁹. Un débat à la Chambre avait attiré l'attention sur eux, et aussi dénoncé le fait que, dans maint diocèse, on accueillait dans les séminaires des élèves qui ne se destinaient pas à l'état ecclésiastique. Le ministre Frayssinous n'avait pu le nier ; ce fut le signal d'une nouvelle offensive des libéraux.

Une fois de plus, la presse se déchaîna ; le comte de Montlozier lança successivement deux nouveaux pamphlets : *Dénonciation aux Cours royales*, et *Pétition à la Chambre des Pairs*¹⁹⁰. Après l'agitation qui s'ensuivit, le ministre Villèle se résolut à provoquer des élections générales, qui virent la victoire des libéraux.

Dans le nouveau ministère, constitué par le comte de Martignac, Mgr Frayssinous gardait les Affaires ecclésiastiques, mais le ministère de l'Instruction publique était confié à un laïc, M. de Vatimesnil. L'un des premiers actes du gouvernement fut de décider une enquête sur la situation réelle des petits séminaires. Mgr Frayssinous adressa aux évêques, en février 1828, une circulaire assortie d'un questionnaire qui furent mal accueillis dans la plupart des diocèses. Peu après, Mgr Frayssinous, que l'on tenait pour favorable aux Jésuites, donna sa démission.

Une commission spéciale, comprenant l'archEvêque de Paris, Mgr de Quélen, et l'évêque de Beauvais, Mgr

¹⁸⁵ D'après une lettre à l'abbé Jean, du 8 octobre, 1834, LE GUILLOU, *Op. cit.*, VI, p. 308

¹⁸⁶ A l'abbé de Salinis, 28 septembre 1828. LE GUILLOU, *Op. cit.*, IV, p. 47.

¹⁸⁷ *Op. cit.*, p. 27. Cité par FRUTAZ, *Op. cit.* p. 402.

¹⁸⁸ "J'ai constamment refusé aux désirs de quelques curés voisins qui, dans le commencement, voulaient les faire prêcher et confesser." Lettre du 1er décembre 1833, à l'archevêque de Toulouse, Arch. dioc. de Vannes. (Dossier Ploërmel, 2)

¹⁸⁹ Ce sont ceux de : Aix, Billom, Bordeaux, Dôle, Forcalquier, Montmorillon, Saint-Acheul près d'Amiens et Sainte-Anne d'Auray.

¹⁹⁰ *Dénonciation aux Cours royales* relativement au Système signalé dans le Mémoire à consulter, publiée en août 1828 ; et après l'échec éprouvé devant la Cour, *Pétition à la Chambre des Pairs*, précédée de quelques observations sur les calamités objet de la Pétition. Pour faire suite au Mémoire à consulter, publiée en fin d'année 1828.

Feutrier¹⁹¹, devait étudier les réponses au questionnaire. Mais, sans tenir compte de ses conclusions, le gouvernement fit publier, le 16 juin, deux ordonnances contresignées par Portalis, Garde des Sceaux, et Feutrier, récemment nommé ministre des Affaires Ecclésiastiques.

La première promulguait une interdiction d'enseigner aux membres des congrégations non autorisées, visant en cela tout particulièrement les Jésuites. Nul ne pourra enseigner *"dans une des maisons d'éducation dépendantes de l'Université ou dans une école secondaire ecclésiastique s'il n'a affirmé, par écrit, qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France."*¹⁹²

La seconde limitait le nombre des élèves des petits séminaires, dont l'effectif pour tout le royaume était fixé à vingt mille. Aucun externe ne pouvait y être reçu et l'on imposait aux élèves, dès l'âge de quatorze ans, le port d'un habit distinctif. En contrepartie, huit mille demi-bourses étaient créées au profit des familles pauvres dont les fils se destinaient à la prêtrise.

La réaction de l'épiscopat fut très vive, face à des mesures visant directement des établissements aussi importants pour la relève ecclésiastique.

Jean-Marie de la Mennais se réjouissait des premières prises de position :

*"Il y a tout lieu d'espérer que nos évêques refuseront unanimement l'exécution des deux ordonnances du 16 juin et qu'ils prieront le Pape de les diriger par ses conseils et de les affermir par son autorité. Ce sera une belle et grande chose, dont les suites sont incalculables ; tous les petits séminaires seront détruits, mais l'unité sera conservée et les principes catholiques ne recevront pas d'atteinte de la main de ceux qui en sont établis les gardiens et les défenseurs."*¹⁹³

Et il ajoutait :

"N'est-il pas merveilleux de voir l'épiscopat français, que l'on croyait si faible, se lever comme un seul homme au moment du danger, tourner ses regards sur Rome, et dire comme le prophète : Levavi oculos meos in montes unde veniet auxilium mihi ? Il faut s'attendre à des défections, je le sais, mais enfin, si elles sont rares, comme j'ai tout lieu de le croire, elles ne serviront qu'à donner plus d'éclat à une démarche dont les conséquences seront si heureuses, et pour la France et pour l'Europe même."

De fait, les ordonnances soulevèrent l'opposition de la majorité des évêques. Rédigé par l'archÉvêque de Paris, un Mémoire fut remis au roi par Mgr Feutrier ; sur trois points fondamentaux des ordonnances, les évêques exprimaient leur opposition absolue : *"Non possumus !"*¹⁹⁴. Ce mémoire fut transmis au pape par l'intermédiaire du nonce, Mgr Lambruschini.

De son côté, Félicité prépare une vigoureuse attaque contre les ordonnances, dans son ouvrage : *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église.*¹⁹⁵

Devant cette levée de boucliers, le Roi envoya à Rome un émissaire pour connaître la position du pape et obtenir de sa part un mot d'apaisement. Celui-ci, par l'entremise du Cardinal Bernetti, fit savoir qu'il ne romprait le silence que si des "circonstances malheureuses" l'y obligeaient.

Le gouvernement allait utiliser cette note, qu'il communiqua à Mgr de Quélen et au cardinal de Latil,

¹⁹¹ Jean-François Hyacinthe, comte FEUTRIER (1785-1830). Vicaire général du Grand Aumônier puis curé de la Madeleine à Paris. Nommé Pair de France en 1825 et évêque de Beauvais la même année. Succède à Mgr Frayssinous comme ministre des Affaires Ecclésiastiques.

¹⁹² Première ordonnance du 16 juin 1828, art. 2.

¹⁹³ Lettre du 14 juillet 1828, au comte de Senfft, LE GUILLOU², *Op. cit.*, IV, p. 16

¹⁹⁴ Ce mémoire, daté du 1er août, et signé par le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, doyen de l'épiscopat, fut adressé à tous les évêques, et approuvé par 76 d'entre eux sur 80.

¹⁹⁵ La 1ère édition parut en février 1829 et une 2ème édition en mai.

archevêque de Reims. Ce dernier, dans une circulaire adressée aux métropolitains, donna une interprétation tendancieuse de la note venue de Rome : "*Les évêques, écrivait-il, devaient se confier en la haute piété et la sagesse du roi (..) et marcher d'accord avec le trône.*"¹⁹⁶

L'archevêque de Paris dut se résigner à une nouvelle déclaration adressée aux évêques : "Sans renoncer aux principes consignés dans notre Mémoire du 1er août, nous nous prêtons à l'exécution des ordonnances (..) sous la réserve expresse de l'approbation du Saint-Siège." Ainsi s'achevait dans la soumission l'élan qui avait soulevé l'épiscopat français contre les ordonnances.

Beaucoup d'évêques déplorèrent cette faiblesse. A Rennes, Mgr de Lesquen écrivait, le 16 octobre 1828, au ministre des Affaires ecclésiastiques, en rappelant le texte du 1er août :

*"J'ai signé le mémoire des évêques avec le calme d'une pleine et entière conviction. Conformément aux principes que nous y avons énoncés, j'ai répondu aux prêtres de mon diocèse qui occupent des places dans l'Université de ne point adhérer à la déclaration exigée, la regardant comme tyrannique et antireligieuse. Feindre aujourd'hui de le faire (..) c'est un moyen de conciliation auquel je ne pense, ni ne veux, ni ne dois souscrire."*¹⁹⁷

Et il préférerait offrir sa démission, afin de sauver ses deux séminaires.

Effectivement, nombre d'ecclésiastiques du diocèse de Rennes, refusant la déclaration exigée par la première ordonnance, quittèrent l'Université : M. Ruault, ex-principal du collège de Dol, fut chargé par l'évêque de la direction du petit séminaire de Vitré ; M. Gourdin, ex-principal du collège de Fougères, fut ensuite employé à St-Méen.

D'autres évêques tardèrent à se soumettre aux ordonnances. Quant à Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, il dispersa les élèves de son petit séminaire, les rappelant l'année suivante dans leur ancienne maison transformée en institution privée.

Félicité de la Mennais avait suivi avec amertume les derniers développements de l'affaire des ordonnances. A propos de la circulaire du cardinal de Latil, il écrivait :

*"Voilà qu'on annonce je ne sais quelle lettre du cardinal Bernetti qui engage les évêques à "se confier en la piété du roi" (..) comme si "la piété du roi" empêchait les ordonnances d'être destructrices de la Religion, attentatoires aux droits divins de l'Église, tyranniques, impies, etc. (..) Je ne crois pas que, depuis des siècles, un aussi grand scandale ait été donné (..) Rome, Rome, où es-tu donc ?"*¹⁹⁸

Sa pensée s'exprime dans le livre qu'il rédigeait alors : *Des progrès de la Révolution...* ; il s'élève notamment avec vigueur contre la première ordonnance, qui proscrivait les Jésuites des séminaires :

*"Vous violez, avec la Charte, les droits de tous les Français en créant à votre bon plaisir des incapacités civiles résultantes non pas d'un motif de l'ordre civil, mais d'une cause purement religieuse (..) Vous violez la conscience même en forçant des hommes à révéler contre eux un secret dont ils ne doivent compte qu'à Dieu seul ou à mentir pour échapper à votre oppression !"*¹⁹⁹

A l'époque où s'élaboraient les ordonnances, le 2 avril 1828, le recteur d'Académie de Rennes, l'abbé Blanchard, adressait au ministre de l'Instruction publique qui prenait des informations sur les écoles ecclésiastiques une note confidentielle relative à celle de Saint-Méen. Le secret dont s'entourait la jeune congrégation n'avait donc pas échappé à la perspicacité du recteur :

¹⁹⁶ Circulaire datée du 25 septembre 1828.

¹⁹⁷ Arch. nat., E 19 4062.

¹⁹⁸ Lettre du 2 octobre 1828, à la comtesse de Senfft, LE GUILLOU, *Op. cit.*, IV, p. 48.

¹⁹⁹ Des progrès de la Révolution et de la lutte contre l'Église, éd. 1829, p. 173-174

"Quant au petit séminaire de St-Méen, il est régi par des prêtres réguliers d'une congrégation nouvelle dont Mr l'abbé de la Mennais, vicaire général du diocèse de Rennes, est le fondateur et le supérieur général. Dans l'origine ces religieux n'étaient connus que sous la dénomination de Missionnaires Diocésains. Mais depuis environ un an, ils prennent et reçoivent publiquement le titre de RR.PP. de St-Méen. Leur costume est la soutane ordinaire, mais avec ceinture de laine et sans rabat, ce qui les distingue des prêtres du diocèse.

Pour ce qui concerne leur Règle, j'ignore en quoi elle consiste, qui l'a faite, qui l'a sanctionnée. Probablement est-elle l'ouvrage de M. l'abbé de la Mennais lui-même, qui ne m'en a jamais donné connaissance. Je sais seulement qu'elle impose des vœux et j'ai pu juger par induction de quelques faits particuliers qu'elle prescrit une obéissance passive aux volontés du supérieur général. Du reste, je ne sais pas qu'aucun acte du gouvernement ait autorisé cette congrégation qui ne laisse pourtant pas de prendre de la consistance et de l'accroissement."²⁰⁰

Officiellement la congrégation de Saint-Méen n'existait pas ; il fallait sauver le petit séminaire qui comptait, d'après un état de 1828, 230 élèves, dont environ 100 externes.²⁰¹ L'évêque de Rennes leva, en faveur des professeurs, l'interdiction qu'il avait faite à ses prêtres de souscrire à la déclaration exigée par l'ordonnance du 16 juin.²⁰²

En conséquence des ordonnances, St-Méen recueillit un certain nombre des élèves du séminaire de Ste-Anne d'Auray, tenu par les Jésuites. Les bourses commencèrent à être payées au 1er janvier 1829. La maison cessa d'avoir des externes, le nombre des pensionnaires augmenta d'autant.²⁰³

Cette même année, Mgr de Lesquen allait être inquiété pour son petit séminaire de Vitré. Sa réponse à Mgr Feutrier, son successeur à Beauvais, et ministre des Affaires Ecclésiastiques, témoigne de sa détermination intacte :

"Attaquez-moi, Monseigneur, et vous me trouverez sur la brèche."²⁰⁴

Quant aux deux frères La Mennais, cette pénible affaire des ordonnances ne pouvait que renforcer leur volonté de préparer des maîtres pour les petits séminaires, en remplacement des Jésuites ou des membres d'autres congrégations non autorisées. C'est ce qu'exprime Félicité dans ce passage des Règles nouvelles, rédigées à cette époque :

"A raison des changements nombreux survenus dans la société, dans les lois, les idées, les moeurs, et de l'état de révolution qui doit se prolonger longtemps encore, les ordres anciens rencontreraient des obstacles insurmontables (...) Il faut en ces tristes temps un Ordre à la fois mobile et fort..."²⁰⁵

Entrées dans la congrégation (1828).

Entre temps, Félicité se réjouit de voir arriver des aspirants à l'entrée dans la congrégation :

"Nous avons un certain nombre de sujets très distingués, et presque chaque jour il s'en présente inopinément de nouveaux"²⁰⁶

²⁰⁰ Arch. nat. F 19 8828.

²⁰¹ Arch. nat. Id

²⁰² Mgr de Lesquen, en 1828, "s'arrêta à l'adoption de la mesure qui lui fut conseillée de délier de leurs engagements les professeurs membres de la congrégation, afin qu'ils pussent faire la déclaration demandée (...) avec l'intention de les renouveler plus tard, comme ils le firent en effet." Cf. FRUTAZ, *Op. Cit.*, p. 185 qui cite une déclaration de M. Névoz, vicaire général, datée de 1844. Arch. dioc. de Rennes.

²⁰³ FEILDEL, *Op. cit.*, p. 29.

²⁰⁴ FEILDEL, *Op. cit.*, p. 29

²⁰⁵ Manuscrit, AFIC, 31-A-6, chap. I, 17 ; cité par DARGIS, *Op. cit.*, vol. annexe

²⁰⁶ Lettre à de Salinis, 10 octobre 1828. *Id.*, I. 366.

De son côté, Persehais écrit :

*"L'an mil huit cent vingt-huit, M Persehais, prêtre, Hamelin, sous-diacre du diocèse de Rennes firent leur consécration de novices. M Jean Delabarre, prêtre, ex-curé de Rhétiers au diocèse de Rennes, qui avait fait sa consécration de novice le 25 mars 1827, fit profession en septembre 1828. M. Thébault, clerc tonsuré du diocèse de Rennes, entra dans la congrégation en octobre de la même année avec M Charles Lefebvre, du diocèse de St-Briec. Plusieurs jeunes gens, attirés à la Chênaie par le nom et les écrits de M de la Mennais (Félicité), tels que MM. Godin, du diocèse de St-Claude, Perrin, de Lyon, Lesbros, de Gap, Genton, de Grenoble, Jourdain et Boré, d'Angers, se présentèrent au noviciat."*²⁰⁷

L'accord sur le projet de fondation.

On sait, par une lettre de Jean-Marie de la Mennais²⁰⁸, que son frère passa cinq jours à Rennes, chez les missionnaires, du 25 au 30 juillet 1828 pour une réunion avec les dirigeants de la congrégation des Prêtres de Saint-Méen ; on en connaît le résultat par une confidence de Félicité à l'abbé de Salinis :

*"Mon frère m'attendait ici (...) Nous avons causé de nos affaires et nous avons été d'accord sur tous les points."*²⁰⁹

De quel accord s'agit-il ?

La Société des Prêtres de Saint-Méen va s'adjoindre des ecclésiastiques voués à l'étude : son objectif apostolique va s'ouvrir à d'autres activités. Il faudra donc de nouveaux statuts : Jean-Marie et Félicité les rédigeront de concert.

Une telle transformation requiert l'approbation de l'ensemble des membres : la retraite de septembre 1828 constitue le moment favorable à une proposition de ce genre ; si les nouveaux statuts sont ratifiés, une nouvelle congrégation succédera à la Société des Prêtres de Saint-Méen.

Dès le 10 août 1828, une lettre de Jean-Marie à Félicité fait le point de la situation :

*"Coëdro entre bien dans nos vues : il faudra faire le plus tôt possible l'acte fondamental, car je ne puis rien dire aux autres auparavant : il faut leur présenter quelque chose de net et de fixe."*²¹⁰

Le supérieur de la congrégation de Saint-Méen marque bien la gravité des décisions à prendre ; il en a informé M. Coëdro, son premier assistant, dont l'influence est grande parmi les Missionnaires, et a obtenu son accord. Il est désormais urgent de rédiger les nouveaux statuts, qu'il désigne par les mots : "acte fondamental" : la fin du mois d'août y est consacrée²¹¹.

La retraite décisive de septembre 1828.

Les religieux de Saint-Méen se réunirent à Rennes, pour la retraite, pendant la première quinzaine de septembre 1828, dans la maison des Missionnaires.

D'emblée, Jean-Marie de la Mennais souligne l'importance de cette rencontre :

"De toutes les retraites que nous avons faites, depuis l'époque heureuse où nous nous sommes réunis en Congrégation, celle-ci est la plus importante (.) Je vous lirai nos statuts définitifs. Nous ferons ensuite les

²⁰⁷ *Op. cit.*, p. 22-23.

²⁰⁸ A la comtesse de Senfft, le 11 juillet 1828, copie AFIC.

²⁰⁹ Lettre du 28 juillet 1828, LE GUILLOU, *Op. cit.* IV, p. 22.

²¹⁰ LE GUILLOU, *Op. cit.* IV, p. 483.

²¹¹ Il en existe deux rédactions différentes, l'une de Jean-Marie, l'autre de Félicité, sous le titre : *Constitutions et Règles des Religieux de Saint-Pierre*, AFIC 31-A-6 4162 et 6841, publiées par DARGIS, *Op. Cit.*, volume annexe XII et XXIII.

*trois voeux de religion, suivant le désir que vous m'avez plusieurs fois exposé dans les retraites précédentes.*²¹²

C'est en effet l'aboutissement d'une évolution, que l'abbé de la Mennais avait entrevue dès le début et qui devait aboutir à l'instauration d'une nouvelle congrégation. Dans un autre sermon de la retraite, il parle *"d'institutions nouvelles, mieux appropriées aux nécessités des temps"* et il ajoute qu'il ne faut pas *"s'étonner de ce qu'elles ne soient pas à l'origine ce qu'elles doivent être un jour"*²¹³ : façon de rappeler que la congrégation de Saint-Méen était, depuis sa fondation, destinée à se transformer.

L'abbé Mathurin Houet, dans ses notes, l'affirme clairement :

*"M. J-M de la Mennais (.) prépara toute la congrégation de Saint-Méen à devenir, par l'adoption de nouveaux statuts, et l'adjonction de nouveaux membres, la congrégation de Saint-Pierre."*²¹⁴

L'obéissance reste fondamentale dans la congrégation ainsi renouvelée. La place des études croît en importance, en raison du but nouveau, qui ne supprime pas les objectifs précédents. Mais l'abbé Jean-Marie de la Mennais veut prévenir tout excès, et l'exprime avec force dans une allocution de la retraite :

*"Soyez remplis de cette lumière céleste et vous aurez assez d'intelligence ; vous serez plus utiles à la congrégation par votre piété (..) que d'autres ne lui seront utiles par leur science."*²¹⁵

Au cours de la retraite, Jean-Marie de la Mennais proposa aux membres profès de la congrégation l'adoption des nouveaux statuts. L'abbé Houet note dans ses souvenirs :

*"Cette proposition fut agréée à l'unanimité par les membres profès, à qui seule elle fut soumise, et dont plusieurs l'avaient préalablement discutée et acceptée en particulier."*²¹⁶

L'entrée de Félicité de la Mennais dans la congrégation.

Dargis signale que l'abbé Félicité de la Mennais n'était pas présent à cette retraite de 1828 ; l'abbé Jean fit connaître l'intention de son frère de s'agréger à la nouvelle congrégation, ce dont tous les membres accueillirent l'annonce avec joie²¹⁷.

Mais il poursuit : *"l'abbé Jean proposa ensuite qu'on élise l'abbé Félicité comme supérieur général, ce qui fut voté à l'unanimité des profès"*. Se pose ici un problème de date : Dargis cite les Annales de Feildel ; or celui-ci mentionne le fait en deux endroits de son récit, le situant en 1829 :

*"A la clôture de la retraite en septembre 1829, l'abbé J(ean)- M(arie) nous fit une ouverture d'une pensée de sa conception. (.) Son frère s'agrégeait à nous. Il devait faire prochainement le voyage de Rome. Il fallait l'élire supérieur général, afin qu'il pût agir avec plus d'avantages dans les intérêts de la Société."*²¹⁸

²¹² *Sermons*, 54-567. AFIC.

²¹³ *Sermons*, AFIC, 54-562.

²¹⁴ *Papiers de l'abbé Houet*, AFIC, 537-2.

²¹⁵ *Sermons*, 54-562, AFIC

²¹⁶ *Papiers de l'abbé Houet*, feuille : 10 juin 1866, AFIC, 537.2.

²¹⁷ DARGIS, *Op. Cit.*, p. 214. Selon LAVEILLE, Jean-Marie de la Mennais, in *La Correspondance catholique*, III, avril-mai-juin 1894, p. 411, "Les prêtres de Saint-Méen aspiraient à l'honneur de se donner pour chef le prêtre le plus éminent de l'Église de France."

²¹⁸ FEILDEL, *Op. Cit.*, p. 39. On trouve la même indication dans les *Notes historiques* du P. Cartier : "C'est bien en 1829 que le Supérieur (..) se substitua son frère Féli(cité) comme supérieur général de l'Ordre de Saint-Pierre." Mais le P. Cartier s'inspire de Feildel ; de plus il ne s'agit pas d'une "substitution", mais d'une proposition, sanctionnée par un vote unanime.

Il faut rappeler que le récit de Feildel doit toujours être lu avec circonspection, surtout lorsqu'il s'agit de Félicité de la Mennais. La correspondance de cette époque montre que le Maître de la Chênaie se sent très impliqué dans l'oeuvre nouvelle au point de vouloir s'installer dans la maison prévue pour le noviciat : il écrit à la comtesse de Senfft, le 9 septembre 1828, parlant de Malestroit :

"Je viens d'acheter une maison commode que j'irai, je crois, habiter après la Toussaint."

Au comte de Senfft, il parle encore, quelques semaines plus tard du bâtiment à réparer et à meubler, et il ajoute : *"Sous le rapport des personnes, la chose va merveilleusement."*

S'adressant, le 28 septembre, à Laurentie, il tient vraiment le langage d'un responsable d'institut :

*"Les sujets se présentent de toutes parts (..) Il sera indispensable que nous ayons une maison à Paris."*²¹⁹

Toutes ces lettres sont écrites alors que Félicité vient de rédiger avec son frère les statuts de la congrégation de Saint-Pierre : peut-on demander une preuve plus explicite de son engagement dans la société à cette date ?

Quant à l'abbé Jean, il s'exprime ainsi, dans un texte rédigé postérieurement :

*"En 1828, la société religieuse dite de Saint-Méen se transforma, du consentement de tous ses membres, en une autre société, dite de Saint-Pierre, dont M F. de la Mennais fut nommé le chef à l'unanimité des voix."*²²⁰

²¹⁹ LE GUILLOU, *Op. cit.*, III, p. 42, 44, 45.

²²⁰ Mémoire sur la liquidation des biens, 5-6 février 1835, cité par F. SYMPHORIEN AUGUSTE, ATLC, II, P 384.2) Sermons, 54-567, AFIC.

CONCLUSION

L'arrivée dans la congrégation de Saint-Méen de l'abbé Félicité de la Mennais et de plusieurs membres de l'École de la Chênaie, la présentation et l'adoption de nouvelles règles marquent un changement profond de l'oeuvre commencée depuis trois années : le but est élargi à la défense de l'Église par l'accent mis sur les hautes études ecclésiastiques et la formation de prêtres capables de lutter à armes égales avec les ennemis de la religion ; de nouveaux statuts régissent la vie des religieux, qui sont invités à prononcer désormais les trois voeux ; entrent dans la congrégation un certain nombre de membres, nettement orientés vers les études ecclésiastiques supérieures, et dont les activités et les centres d'intérêt sont différents de ceux des professeurs de séminaire ou des missionnaires.

Tout ceci correspond à une véritable mutation pour la Société des Prêtres de St-Méen, qui change de nom en se plaçant sous l'égide de saint Pierre, et c'est aussi un symbole. Jean-Marie de La Mennais l'avait exprimé nettement dès l'origine, dans une allocution aux religieux : *" Il s'agit d'élever un vaste édifice dont nous devons être les pierres vivantes."*²²¹

La transformation aboutissait vraiment à une nouvelle oeuvre, dont les fondateurs étaient les deux frères de La Mennais. L'un avait, de longue date, on l'a vu, préparé cette évolution ; l'autre apportait par sa présence et celle de quelques uns de ses disciples, des éléments nouveaux et élargissait les objectifs tout en englobant ceux de la congrégation de Saint-Méen.

L'histoire de la congrégation de Saint-Pierre commence à la retraite de septembre 1828. A cette date, qui aurait pu prévoir la destinée de celui qui allait devenir son chef ?

L'histoire de la Société des Prêtres de Saint-Méen s'achève en même temps. On a vu que les difficultés avaient surgi, lorsqu'il avait fallu réaliser l'intégration de deux groupes dissemblables et harmoniser leurs objectifs. Les membres de la Société avaient reçu de leur Supérieur général l'annonce de grands changements et les avaient acceptés. Au témoignage de l'abbé Jean-Marie de la Mennais, tous avaient souhaité l'évolution vers une association pleinement religieuse, avec l'émission des trois voeux et il ne semble pas que des voix discordantes se soient élevées contre l'élargissement des objectifs de la congrégation.

Comment convient-il de qualifier l'action de l'abbé Jean-Marie de la Mennais par rapport à la congrégation de Saint-Méen ?

Après la disparition de la congrégation de Saint-Pierre, les membres de la seconde Société des Prêtres de Saint-Méen, établie par Mgr de Lesquen en 1834, insisteront plutôt sur le rôle de l'évêque de Rennes dans la fondation première :

*"On peut dire que la congrégation à laquelle le bienheureux Méen fut donné pour protecteur (..) fut la première oeuvre de Mgr de Lesquen dans son diocèse de Rennes, et qu'il doit en être considéré comme le fondateur.."*²²²

²²¹ *Sermons*, 54-567, AFIC.

²²² Notice sur l'origine et la formation de la Congrégation (des Pères de l'Immaculée de Saint-Méen), AFIC, 500.

Certes, il en a nommé le Supérieur Général qu'il a investi de sa confiance ; il a doté la congrégation, en personnel comme au plan matériel, et lui a confié la formation des clercs et la prédication dans son diocèse. Tout ceci ne saurait être oublié.

Toutefois, Mgr de Lesquen, a confié à son vicaire général le soin de rédiger la Règle et l'a nommé responsable du petit groupe de prêtres, professeurs de séminaire, qui avaient sollicité son aide pour les organiser en congrégation.

Déjà, l'abbé de la Mennais avait répondu à l'appel de M. Dubreil et de ses compagnons ; il avait rédigé les statuts de la société. Il a assumé le rôle d'animateur qu'on attendait de lui et dans lequel l'évêque l'a confirmé ; il s'y est engagé personnellement, en tant que religieux, comme il s'en est expliqué lui-même.

Son action ne cesse de se manifester, dans l'affirmation et bientôt dans l'élargissement des buts de la Société, qu'il fait progressivement accepter à ses compagnons. Toute l'histoire de la congrégation de Saint-Méen le démontre clairement.

On comprend donc que d'autres membres de cette société, tel l'abbé Mathurin Houet, n'hésitent pas à lui reconnaître aussi, et avec raison, le titre de fondateur :

*"Cette congrégation, écrit-il, fut fondée par M Jean, de concert avec Mgr de Lesquen (..) et dans un but purement diocésain." Et il ajoute "La congrégation (de Saint-Méen) n'ayant d'autre but que la prédication et l'instruction secondaire dans les limites du diocèse, dépassa ce caractère local à la retraite de 1828, sur la proposition de son fondateur et du consentement de tous les membres profès (à vœux perpétuels) ; elle se transformait en une nouvelle société plus large dans sa base et plus élevée dans son but : la congrégation de Saint-Pierre."*²²³

Durant cette brève période de trois années, la Société des Prêtres de Saint-Méen avait bien rempli les obligations que définissait sa charte ; elle avait répondu à l'attente de Mgr de Lesquen, son promoteur, assuré l'éducation cléricale des séminaristes, assumé la pastorale de la paroisse de Saint-Méen et des missions diocésaines auxquelles l'avait appelée la confiance des pasteurs. Elle avait réalisé un engagement généreux au service de l'Église dans son diocèse d'origine.

Qui aurait pu douter alors que la congrégation de Saint-Pierre ne fût appelée à étendre cette action bénéfique ? Pouvait-on objecter la difficulté d'harmoniser aux objectifs déjà retenus précédemment celui de la défense de l'Église par l'étude et la propagation des saines doctrines ? L'abbé Jean-Marie de la Mennais donne son sentiment sur ce point, dans une lettre écrite quelques années plus tard à un correspondant du diocèse de Valence :

*"Une congrégation, pour avoir une longue durée et être florissante, doit embrasser plusieurs objets et être nombreuse. Dès lors il est facile d'établir un noviciat où les sujets s'éprouvent, prennent de bonne heure le même esprit et font connaître leurs talents et leurs goûts. Là, on trouve des missionnaires, des professeurs, des hommes d'étude et l'on donne ensuite avec confiance à chacun la direction qui lui convient."*²²⁴

Le chanoine André du Bois de la Villerabel, dans une série d'articles consacrés à l'abbé de la Mennais, supérieur général des prêtres de Saint-Méen²²⁵ souligne l'esprit que celui-ci souhaitait voir animer la congrégation : en premier lieu, un grand amour de l'Église.

"Je le considère comme la première de nos obligations, et, pour ainsi dire, comme le principe de toutes les autres. Nous devons aimer l'Église comme nous aimons Jésus-Christ dont elle est l'épouse, et qui ne fait avec

²²³ Lettre du 14 juillet 1866, à l'abbé de Ladoue : brouillon autographe, AFIC, 34-A15.

²²⁴ Lettre du 20 avril 1830 à l'abbé Frère, vicaire général, citée par F. SYMPHORIENAUGUSTE, *ATLC, II*, p. 36.

²²⁵ Publiés dans la Chronique des Frères de l'Instruction Chrétienne, t. XIII, 1900.

*elle qu'un même corps et une même chair, c'est-à-dire de tout notre coeur, de toute notre volonté et de toutes nos forces.*²²⁶

C'est dans cette perspective que s'opère l'évolution vers la Congrégation de Saint-Pierre : c'est l'aboutissement d'un processus longtemps médité par Jean-Marie de la Mennais, progressivement réalisé et appuyé sur une grande espérance : celle d'un meilleur service pour l'Église de son temps, dans la fidélité aux engagements religieux et la générosité apostolique.

Il ne dépendrait pas de lui seul, hélas ! que puisse se réaliser cet objectif, dans les six années suivantes, durant lesquelles se déroule la trop brève histoire de la congrégation nouvelle.

²²⁶ *Sermons, VIII*, p. 2497, AFIC. Aux novices de la congrégation de Saint-Méen.

ANNEXE 1

Liste des membres de la Congrégation de Saint-Méen, sept. 1828 (les dates indiquent la consécration de novice)

Jean-Marie	de la Mennais	septembre 1825.
Pierre	Coëdro	septembre 1825.
Jean-François	Corvaisier	septembre 1825.
Tanguy	Dubreil	septembre 1825. (sorti sept. 1827)
Servan	Lévêque	septembre 1825.
Alexandre	Nogues	septembre 1825.(décès, déc. 1825)
François-Xavier	Enoch	septembre 1825.
Joseph	Hérisson	septembre 1825.
Jean-Baptiste	Bouteloup	septembre 1825.
Emile	Feildel	septembre 1825.
Jean-François	Bucheron (l'aîné)	février 1826.
Edouard	Roussel	février 1826.
Jean-Alain	Bachelot	juin 1826. (sorti août 1827)
Pierre	Bourdelaïs	juin 1826.
Augustin	Dinomais	juin 1826.
Gilles	Gérard	août 1826.
Jean-François	Guyot	septembre 1826.
Pierre-Marie	Desnos, (frère)	novembre 1826.
Jean	Delabarre	mars 1827.
Joseph	Fontaine	septembre 1827.
Louis	Lebrec	septembre 1827.
René-François	Rohrbacher	septembre 1827.
Clément	Haran	septembre 1827.
Marc	Oléron	septembre 1827.
Mathurin	Houet (l'aîné)	septembre 1827.
Jean-Baptiste	Daubrée	décembre 1827.

soit 27 membres (profès et novices).

S'y ajoutent, à partir de septembre 1828 :

Félicité	sz la Mennais	diocèse de Rennes
Joseph Jean	Thébault	diocèse de Rennes
Bon	Persehais	diocèse de Rennes
Jean Julien	Leconte	diocèse de Rennes
Julien	Piau	diocèse de Rennes

Alexandre	Hamelin	diocèse de Rennes
-----	Chevalier	diocèse de Saint-Brieuc
Charles	Lefebvre	diocèse de Saint-Brieuc
Albert	Gaudin	diocèse de Saint-Claude
----	Perrin	diocèse de Lyon
----	Lesbros	diocèse de Gap
----	Genthon	diocèse de Grenoble
Éloi	Jourdain	diocèse d'Angers
Eugène	Boré	diocèse d'Angers

soit 41 membres (profès et novices) ²²⁷

²²⁷ Cf. A. DARGIS, *Op. cit.*, p. 219

ANNEXE 2

ÉTAT par ordre de consécration des membres ecclésiastiques de la Société des Prêtres de l'Immaculée Conception de Saint-Méen ²²⁸

Année 1825 :

1 COEDRO Pierre Louis François, né à Rennes le 27 février 1788. Entré le 8 7bre 1825 (consécration de novice) Voeu d'obéissance : 7bre 1826.

+ 5.12.1840 - Petit Séminaire de St-Méen.

2 CORVAISIER Jean-François né à Plerguer, 27.6.1780. Entré le 11 8bre 1825 au noviciat.

Voeu d'obéissance : 7bre 1826.

+ 15. 8bre 1850 - résidence de Rennes.

3 FEILDEL Emile, né à Fougerey le 14 janvier 1794. Entré au noviciat le 11 8bre 1825. Voeu d'obéissance : 7bre 1826. Délié de ses engagements.

+ 4.8.1868 en Angleterre.

4 ENOCH François-Xavier, né à St-Méen le 28.09.1802. Entré au noviciat en novembre 1825. Voeux perpétuels 14 7bre 1828.

+ 27.6.1853 - Noviciat de Bellevue.

5 LEVEQUE Servan, né à Saint-Lunaire le 11.3.1784. Entré en novembre 1825 au noviciat.

Décédé le 13 juin 1864 à la maison des Missionnaires.

Année 1826 :

6 DINOMAIS Augustin-François né à Vitré le 10 mai 1797. Entré au noviciat en septembre 1826.

Voeu d'obéissance en septembre 1827. + 29.6.1868 - Résidence de Rennes.

7 HARAN Clément

Quitte la société en août 1835. (pour le noviciat des Lazaristes)

8 GERARD Gilles-Pierre né à St-Méloir-des-Ondes 23.4.1792 Entré au noviciat en septembre 1826.

Voeu d'obéissance en septembre 1827.

²²⁸ D'après le Registre 501. Cet état comporte 17 noms pour la période 1825-1828 : il est relatif à la Société de Saint-Méen réorganisée en 1834.

Les renseignements complémentaires sont empruntés au Registre 511, ouvert par le P Feildel le 22 octobre 1837

+ 4.4.1879 Résidence de Rennes.

9 PIAU Quitte la société en août 1835.

(entre dans le ministère séculier).

10 GUYOT Jean-François né à Ercé le 10 sept. 1803. Postulant (sous-diacre) en oct. 1825. Entré au noviciat en septembre 1826. Voeu d'obéissance en septembre 1827. + 16.2.1867 - Petit séminaire St-Méen.

11 CHEVALIER Quitte la société en août 1835. (Rentre dans le diocèse de St-Brieuc).

12 BOURDELAIS Pierre Noël, né à St-Guinoux le 25.12.1790. Entré au noviciat en septembre 1826.

Voeu d'obéissance en septembre 1827.

+ 22.6.1859 - Résidence de Rennes.

Année 1827 :

13 LEBREC Louis Jean Vincent né à Rennes le 10 mai 1802. Entré au noviciat en septembre 1827.

Voeu d'obéissance en septembre 1828. + 20.5.1848 - Résidence de Rennes.

14 FONTAINE Joseph Marie né à Mordelles le 4 avril 1800. Entré au noviciat en septembre 1827.

Voeu d'obéissance en septembre 1828. + 11.10.1846 - Petit séminaire St-Méen.

Année 1828 :

15 LECONTE Jean-Julien né à Hirel le 28 mars 1804. Entré au noviciat en septembre 1828. Voeux en septembre 1829.

+ 8.2.1882 - Noviciat N.D. de Bellevue.

16 PERSEHAIS Bon-Pierre-Charles, né à Bédée, le 2 fév. 1796. Entré au noviciat le 20 septembre 1828.

Voeux en septembre 1829.

+ 7.6.1863 - Orphelinat de Launay.

17 THEBAULT Joseph-Jean né à Miniac-sous-Bécherel 4.3.1807 Entré au noviciat le 20 oct. 1828.

Voeux en septembre 1829.

En 7bre 1846. Délié de ses engagements.

SOURCES

Sources imprimées :

A. DARGIS : *La Congrégation de Saint-Pierre*, thèse, Louvain, 1971.

LAVEILLE : *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*. Paris, 1903.

F. SYMPHORIEN-AUGUSTE : *A travers la correspondance de l'abbé J.M. de la Mennais*, t. II, Vannes, 1938. ATLC

A.P. FRUTAZ : *Summarium additionale ex officio concinnatum et novae positioni super virtutibus annexum*, Roma, 1960.

Sources manuscrites :

Archives diocésaines de Rennes.

Archives diocésaines de Vannes.

Archives départementales d'Ile-et-Vilaine.

Archives nationales, Paris.

Archives des Frères de l'Instruction Chrétienne, Rome. (AFIC)

et notamment :

E. FEILDEL, *Annales du petit séminaire de Saint-Méen (1823-1834)*, manuscrit, 51 p.

GUILLOTIN DE CORSON, *Histoire de la Société des Prêtres de l'Immaculée Conception de Saint-Méen*.

M. ROUET, *Notes manuscrites*.

LEMARIE, *Histoire de la Congrégation des Prêtres de Saint-Méen (1822-1833)*, 19 p.

LE MENE, *Historique de la Société des Prêtres de Saint-Méen*.

B. PERSEHAIS, *Essai d'histoire de la Congrégation de Saint-Méen* carnet manuscrit, 111 p.

X *Notice sur l'origine et la formation de la congrégation* (des Pères de l'Immaculée Conception de Saint-Méen), manuscrit.

Ouvrages consultés :

BLAIZE A , *Œuvres inédites de E Lamennais*, Paris, 1866, 2 vol.

DUDON P., *Lamennais et le Saint-Siège (1820-1834)*, Paris, 1911.

DU BOIS DE LA VILLERABEL A. , *Le Serviteur de Dieu, Jean-Marie de La Mennais*, in *Chronique des Frères de l'Instruction chrétienne*, mars-avril 1900.

FORGUES E.D. , *Œuvres posthumes de F. Lamennais*, Paris, 1859.

GARNIER A. , *Frayssinous. Son rôle dans l'Université sous la Restauration (1822-1828)*, Paris, 1925.

GARNIER A. , *Les ordonnances du 16 juin 1828, d'après des documents inédits tirés des Archives du Vatican et des Archives Nationales*, Paris, 1929.

HENRION M.R.A. , *Vie de Mgr Frayssinous*, Paris, 1844, 2 vol.

LADOUE (T.C. de) , *Monseigneur Gerbet, sa vie, ses oeuvres et l'école mennaisienne*, Paris, 1870, 3 vol.

LAVEILLE A. , *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*, Paris, 1903.

LE GUILLOU L. , *Correspondance générale de Félicité de Lamennais*, tomes II, III, IV, v.

LE GUILLOU L. , *L'évolution de la pensée religieuse de Félicité, Lamennais*, Paris, 1966.

LIMOUSIN-LAMOTHE R. , *Monseigneur de Quélen, archÉvêque de Paris. Son rôle dans l'Église de France de 1815 à 1839, d'après ses archives privées*, Paris, 1955, tome 1.

MARECHAL Chr. , *La Jeunesse de La Mennais*, Paris, 1913.

MERLAUD A. , *Jean-Marie de La Mennais. La renaissance d'une chrétienté*, Paris, 1960.

RICARD A. , *Lamennais et son école*, Paris, 1881.

RICARD A. , *L'École menaisienne, Gerbet et Salinis*, Paris, 1883.

RICARD A. , *L'abbé Combalot, missionnaire apostolique. L'action catholique de 1820 à 1870*, Paris 1891.

RICARD A. , *L'École menaisienne, Rohrbacher*, Paris, 1885.

ROHRBACHER R.F. , *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. 28, Liège, 1849.

ROUSSEL A. , *Lamennais d'après des documents inédits*, Rennes, 1892, 2 vol.

SOMMAIRE

Introduction	1
CHAPITRE 1er : Les préparations	2
Naissance de l'idée	2
Origines de l'École de la Chênaie	5
Une société de Missionnaires	10
Petit séminaire de St-Méen	13
CHAPITRE 2ème : Fondation de la congrégation	11
1. Retraite de sept. 1825	13
2. Statuts et Règles	15
3. Organisation de la Société	17
4. Le noviciat	18
5. La 1 ère année (1825-1826)	19
6. La retraite de 1826	22
7. La 2ème année (1826-1827)	24
8.	
CHAPITRE 3ème : Relations entre les deux La Mennais	28
Un projet officiel	28
Lutte contre le gallicanisme	28
Relations Saint-Méen - la Chênaie	31
1826 : luttés et projets	32
1827 : l'année des décisions	33
Entrée de M. Rohrbacher	31
CHAPITRE 4ème : Transformation de la congrégation	38
1828 : projets de F. de la Mennais	38
Les Ordonnances de 1828	41
La retraite décisive	45
Conclusion	48
Annexe I : Liste des membres de la congrégation	51
Annexe II : État des membres de la société	52
Sources	54
Sommaire	56

